



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 12 DECEMBRE 2022 – DE 19H30 A 22H22
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s), Présidente
Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre), Vice-Présidente

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Béatrice DOHNER (PS)
Frédéric HANK (Le Centre)
Amandine MORAND (Les Vert·e·s)
Inès ROQUE (UDC)

Présents

Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Joshua CANGIANO (Les Vert·e·s) – Serge CASTELLA (PS) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Julie ETIQUE (Les Vert·e·s) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Jeanne GIRARD (PS) – Yvan GIRARD (PLR) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Oriane GRANDJEAN (PVL) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Augustin MORAND (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Catherine OBERSON (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Lucile POCHON (PS) – Martin RAUBER (PS) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – Hervé RUFFIEUX (PLR) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS)

Excusés

Jacques RIME (UDC) – Sébastien RIME (UDC)

Total

48 membres sont présents, 2 sont excusés. La majorité absolue est de 25.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Jérôme TORNARE – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER – Estelle ZERMATTEN (dès 20h06)
(Excusée : Marie-France ROTH PASQUIER)

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Loan HO

Huissier

Sylvain TERCIER, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance.....	4
Ordre du jour.....	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022	7
2. Présentation du plan financier 2023 – 2027 (voir message en annexe).....	7
3. Budget 2023 – Présentation générale (voir message en annexe).....	11
3.1. Investissements	18
3.1.1. Achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien (voir message en annexe)	18
3.1.2. Réseau d'eau potable – Rénovations 2023 et études d'avant-projets 2024 (voir message en annexe)	21
3.1.3. Extension des zones à vitesse modérée (voir message en annexe).....	22
3.1.4. Réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême (voir message en annexe)	27
3.1.5. Foyers de la Ville de Bulle – Divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation (voir message en annexe).....	30
3.1.6. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Acquisition et mise en place du logiciel MAESTRO pour la gestion de l'accueil extrascolaire (AES) (voir message en annexe)	31
3.1.7. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique des enseignants (voir message en annexe).....	33
3.1.8. Elaboration des mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement du centre-ville de Bulle (voir message en annexe)	35
3.1.9. Etude pour une planification efficiente du patrimoine bâti communal (voir message en annexe)	37
3.1.10. Rénovation et assainissement énergétique partiel de l'Hôtel de Ville de Bulle (voir message en annexe)	40
3.1.11. Rénovation partielle des bâtiments « Hêtre » et « Chêne » sis sur le site de la Condémine (voir message en annexe).....	41
3.1.12. Rénovation partielle des salles de classe et des couloirs du bâtiment du Tilleul, sis sur le site de la Condémine (voir message en annexe).....	42
3.1.13. Rénovation de 4 salles de classe, de la cage d'escalier et installation de lavabos à l'école « Tournesol » (voir message en annexe).....	43
3.1.14. Rénovation intérieure partielle de l'école de la Léchère (voir message en annexe).....	44
Vote du budget des investissements 2023.....	44
3.2. Budget du compte de résultats 2023 – Présentation.....	45
Vote du budget du compte de résultats 2023.....	46
4. Demande de prêt sans intérêt en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien (voir message en annexe)	46

4.a	Vente de terrains situés dans la zone d'activités de la Prila à la société Rolex SA (voir message en annexe)	48
4.b	Achat d'une part de terrain de la parcelle RF 3325 sise à Planchy-Sud à Monsieur Gérard Moret (voir message en annexe).....	53
5.	Approbation de la révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG) (voir message en annexe)	55
6.	Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé » (voir message en annexe)	56
7.	Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Madame Camille Lavalette, pour le groupe Les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques (voir message en annexe).....	58
8.	Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Brian Hofer, PLR, demandant si une éventuelle implication du Conseil général dans l'exécution de la stratégie de développement durable, par exemple sous forme de commission, est prévue (voir message en annexe)	59
9.	Décision de transmission du postulat de Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle (voir message en annexe)	60
10.	Décision de transmission du postulat déposé par Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Madame Inès Roque, au nom du groupe UDC, d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport	61
11.	Divers du Conseil général	62
	A. Propositions	62
	B. Postulats	62
	C. Résolutions.....	62
	D. Questions	63
	E. Remarques – commentaires	63
12.	Divers du Conseil communal.....	63
	Clôture de séance	64

Ouverture de séance

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, Chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Loan Ho, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte de la démission de Monsieur Erwan Keravec (PS) pour des raisons professionnelles et familiales. Il est remplacé dès cette séance par Madame Jeanne Girard (PS). Je remercie Monsieur Keravec pour son dévouement pour le bien de la collectivité et souhaite à sa successeure la bienvenue au sein du Législatif bullois et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction.

[Applaudissements]

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 28 novembre 2022, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Les personnes suivantes sont excusées :

- Pour le Conseil communal, Madame Marie-France Roth Pasquier qui est retenue en session parlementaire à Berne ainsi que Madame Estelle Zermatten pour des raisons familiales. Elle est au chevet de sa grand-mère et nous rejoindra plus tard.*
- Pour le Conseil général, Messieurs Jacques Rime (UDC) et Sébastien Rime (UDC).*

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

48 membres sont présents

2 membres sont excusés

majorité : 25

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 2 décembre 2022 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 14 novembre 2022 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal. Par courriel du 22 novembre, le Conseil communal a demandé au Bureau de bien vouloir accepter l'ajout à l'ordre du jour des deux objets, 4.a et 4.b, s'agissant de deux transactions urgentes et très importantes pour le développement de la Ville de Bulle, ce que le Bureau a validé à l'unanimité.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Madame la Présidente considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022
2. Présentation du plan financier 2023-2027
3. Budget 2023 – Présentation générale
 - 3.1. Investissements
 - 3.1.1. Achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien
 - 3.1.2. Réseau d'eau potable – Rénovations 2023 et études d'avant-projets 2024
 - 3.1.3. Extension des zones à vitesse modérée
 - 3.1.4. Réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême
 - 3.1.5. Foyers de la Ville de Bulle – Divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation

- 3.1.6. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Acquisition et mise en place du logiciel MAESTRO pour la gestion de l'accueil extrascolaire (AES)
- 3.1.7. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique des enseignants
- 3.1.8. Elaboration des mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement du centre-ville de Bulle
- 3.1.9. Etude pour une planification efficiente du patrimoine bâti communal
- 3.1.10. Rénovation et assainissement énergétique partiel de l'Hôtel de Ville de Bulle
- 3.1.11. Rénovation partielle des bâtiments « Hêtre » et « Chêne » sis sur le site de la Condémine
- 3.1.12. Rénovation partielle des salles de classe et des couloirs du bâtiment du Tilleul, sis sur le site de la Condémine
- 3.1.13. Rénovation de 4 salles de classe, de la cage d'escalier et installation de lavabos à l'école « Tournesol »
- 3.1.14. Rénovation intérieure partielle de l'école de la Léchère

Vote du budget des investissements 2023

3.2. Budget du compte de résultats 2023 – Présentation

Vote du budget du compte de résultats 2023

4. Demande de prêt sans intérêt en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien
- 4.a Vente de terrains situés dans la zone d'activités de la Prila à la société Rolex SA
- 4.b Achat d'une part de terrain de la parcelle RF 3325 sise à Planchy-Sud à M. Gérard Moret
5. Approbation de la révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG)
6. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mme Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et M. Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé »
7. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mme Camille Lavalette, pour le groupe Les Vert·e·s, et Mme Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques
8. Réponse du Conseil communal à la question de M. Brian Hofer, PLR, demandant si une éventuelle implication du Conseil général dans l'exécution de la stratégie de développement durable, par exemple sous forme de commission, est prévue
9. Décision de transmission du postulat de M. Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle
10. Décision de transmission du postulat déposé par M. Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Mme Inès Roque, au nom du groupe UDC, d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport
11. Divers du Conseil général
12. Divers et conclusion du Conseil communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Par courrier électronique du 28 octobre 2022, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022.

Madame la Présidente remercie Madame Ho pour la rédaction de ce document et demande si un membre a une remarque à formuler. Tel n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022, avec remerciements à son autrice.**

2. Présentation du plan financier 2023 – 2027 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le plan financier qui vous est présenté peut paraître compliqué par rapport à l'endettement. Cependant, il est une réalité pour notre ville au niveau de sa structure financière.

Aujourd'hui, le budget 2023 présente un déficit de 2,6 %, soit environ Fr. 3,5 mios sur un total de revenus de près de Fr. 136 mios. Nos services ont été très prudents dans la planification fiscale, ce qui veut dire que nous aurons peut-être de bons résultats, mais nous ne sommes jamais sûrs des revenus en fin d'année.

Je ne vais pas argumenter davantage et laisse le soin à notre grand argentier, Monsieur Nicolas Wyssmueller, de vous commenter le plan financier et répondre aux éventuelles questions.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette introduction et cède la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, Conseiller communal en charge des finances, présente le plan financier comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Vous avez toutes et tous reçu le plan financier actuel pour la période 2023-2027. Ainsi, je serai bref, ceci surtout en raison de ma santé de ce soir qui est un peu à l'image du résultat prévu au budget de fonctionnement, en déficit saisonnier.

De manière générale, le plan financier montre que le Conseil communal a choisi de continuer à investir durant les prochaines années. En effet, le montant moyen d'investissements est de plus de Fr. 17 mios par années, car les besoins en infrastructures de la commune suivent et doivent suivre l'évolution continue de la démographie de notre ville et de son développement. Si le benchmark de Fr. 15 mios par année est encore dépassé, et bien que cet indicateur comptable soit difficile à tenir, le plan des investissements sur 9 années est lui beaucoup plus favorable.

Du côté du compte de fonctionnement, la situation d'aujourd'hui montre une détérioration claire pour les années 2026 et 2027 et nous en sommes parfaitement conscients. Les nouveaux amortissements, les prévisions liées au centre sportif et aux nouveaux EMS représentent en grande partie cette détérioration.

Conséquence générale, notre marge d'autofinancement est clairement mauvaise au budget, bien qu'elle s'améliore nettement aux comptes, et n'est pas à ce stade un indicateur relatant au mieux la réalité.

Enfin, le Conseil communal, passé et actuel, a réalisé un travail conséquent, afin d'attirer des entreprises dans les différentes zones d'activités, travail dont la Commune profite aujourd'hui. Ainsi, à futur, les finances communales pourraient également bénéficier de l'arrivée de nouvelles personnes morales.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention. La parole est maintenant à la Commission financière.

Au nom de la **Commission financière**, **Monsieur Yves Bosson**, Président, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du plan financier 2023-2027 dont l'objectif est de dessiner une tendance globale quant au développement des charges et revenus de fonctionnement en tenant compte notamment des investissements planifiés encore à réaliser et ceux qui sont prévus pour ces prochaines années. Eléments essentiels du plan financier, les investissements planifiés, à l'exclusion de ceux relatifs aux chapitres 7101, 7201 et 9630, se montent à Fr 88,4 mios alors qu'ils étaient de Fr. 86,9 mios pour le dernier plan financier. Les plus importants concernent les bâtiments scolaires pour Fr. 19,8 mios, les routes communales pour Fr. 36,3 mios, les installations sportives pour Fr. 11 mios et le Musée gruérien avec la bibliothèque publique pour Fr. 11 mios également, même si certaines rumeurs laissent entendre un montant nettement supérieur pour ce dernier. La Commission financière note toutefois que les investissements prévus pour l'exercice 2023 sont de Fr. 19,6 mios, soit près de

Fr. 5 mios de plus que l'objectif des Fr. 15 mios annuels, et que la moyenne des deux derniers plans financiers se situe entre Fr. 17,4 et Fr. 17,7 mios annuels. Compte tenu de la capacité d'autofinancement de la Commune, cette tendance implique inévitablement une augmentation de l'endettement qui impacte également les charges de fonctionnement, d'autant plus avec des marchés financiers et des taux d'intérêts en nette hausse à moyen/long termes.

Avec les derniers PAD de La Pâla et du Terraillet entre autres, la croissance de la Ville de Bulle continue et les besoins en infrastructures vont également suivre la même tendance. La question de prioriser les investissements prendra par conséquent toujours plus d'importance dans ce contexte particulier. D'autres projets concernant les associations intercommunales impacteront aussi fortement les comptes de la Commune par le biais des charges liées. Nous pensons notamment aux très importants investissements pour les EMS, au futur Centre sportif de la Gruyère et au probable futur 4^{ème} CO de la Gruyère compte tenu de l'évolution de la démographie dans notre district. Les gros projets annoncés récemment renforcent encore cette tendance qui s'accompagnera toutefois aussi d'éléments positifs avec de nouvelles rentrées fiscales directes et indirectes.

La vigilance s'impose malgré tout et ce n'est pas l'évolution du plan financier pour les 5 prochaines années, avec des résultats négatifs entre Fr. 3,6 mios et Fr. 6,6 mios en 2027, qui fera mentir ce Conseil. Certes, il s'agit d'estimations et d'hypothèses compte tenu de l'évolution de la situation macro-économique, mais il n'en demeure pas moins que l'évolution des défis énergétiques et environnementaux qui nous attendent, les risques liés à une inflation importante, des taux d'intérêts en forte hausse et des risques bien réels de récession pourraient rendre ce tableau encore plus négatif. Vigilance donc, tant quant à la priorisation des investissements que concernant les dépenses du ménage communal sur lesquelles le Conseil communal a un contrôle absolu.

Un contrôle budgétaire exhaustif et une réflexion continue sur les investissements seront donc indispensables afin de garder le contrôle sur l'évolution de l'endettement. De plus, compte tenu de la tendance projetée, une rigueur budgétaire sur l'évolution des charges de fonctionnement sera également incontournable afin de préserver l'attractivité fiscale de la commune.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle ouvre maintenant la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général. Le groupe PLR ne souhaitant pas s'exprimer, elle cède la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS**, **Madame Carole Fritschi** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PS a lu avec beaucoup d'intérêt la réactualisation du plan financier pour les années 2023 à 2027. Même si ce plan n'est qu'un outil de travail évolutif, les projections ne sont pas roses, tant sur le plan des déficits prévus que sur celui des investissements.

Résumons : nous avons d'un côté les réformes fiscales privant les communes de rentrées importantes, les charges liées qui augmentent, des infrastructures vieillissantes et, d'un autre côté, une Ville qui ne cesse de croître, jouant qui plus est un rôle prépondérant dans le développement régional. Ces prochaines années seront critiques sur le plan financier mais aussi déterminantes pour la qualité de vie des Bulloises et des Bullois.

Le Conseil communal devra effectuer un travail d'équilibriste entre prises de risques et sécurité. Les investissements dépasseront probablement les 15 millions fixés, il y a déjà un certain nombre d'années. On peut d'ailleurs se demander raisonnablement s'il est possible de maintenir un montant d'investissements fixe dans une Commune dont le nombre d'habitants - et par conséquent le besoin en infrastructures - augmentent de façon presque exponentielle. Nos autorités devront surtout rester très attentives à la marge d'autofinancement.

Le groupe PS est convaincu que le Conseil communal doit continuer à mener une politique d'investissements raisonnable, certes, mais ambitieuse, voire courageuse. Bulle a désormais un statut de ville et doit l'assumer.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Carole Fritschi pour son intervention et demande si le groupe Le Centre/PVL souhaite apporter un commentaire.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Maxime Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher·ère·s collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du plan financier 2023-2027. Conscients du caractère évolutif et incertain de ce type d'exercice, nous avons cependant quelques remarques le concernant :

- Le plafond limité à 15 millions pour les investissements annuels de la Ville semble de plus en plus illusoire, quand bien même le Conseil communal nous a indiqué que cela serait lissé sur les années 2028 à 2030.*
- Dans un monde idéal, cela serait très apprécié de disposer des montants d'investissement corrigés dès que ces derniers sont connus, par exemple pour le Musée gruérien.*
- Les charges de transfert ne font et ne feront qu'augmenter durant les prochaines années, limitant encore plus la marge de manœuvre dont la Ville dispose sur ses finances.*
- Il est impératif de dégager des solutions aujourd'hui déjà. La marge et le degré d'auto-financement projetés nous rappellent que les années à venir s'annoncent rudes. D'un autre côté, cela fait plusieurs années que le grand argentier crie au loup et que les comptes présentent finalement des excédents importants.*

En définitive, l'arrivée d'un grand groupe mondialement connu et reconnu pourrait certes modifier et adoucir quelques peu ces constats. Cela ne doit cependant pas nous dédouaner de nous inquiéter un peu et de lancer des réflexions sur la santé financière future de notre Ville.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier pour son commentaire et constate que le groupe Les Vert·e·s et le groupe UDC ne souhaitent pas s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion sur le plan financier 2023-2027.

3. **Budget 2023 – Présentation générale** (voir message en annexe)

L'entrée en matière pour le budget étant acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, **Madame la Présidente** s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, elle propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2023, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2023. Dans un second temps, il sera procédé à l'examen du budget du compte de résultats par chapitre, puis au vote de celui-ci dans sa globalité.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme dit précédemment, je laisse le soin à Monsieur Nicolas Wyssmueller de transmettre les informations nécessaires.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et passe la parole au Responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette année, l'exercice du budget a été particulièrement compliqué, afin de présenter un résultat peu brillant, avec un déficit budgétisé de Fr. 3,5 mios, soit environ 2,6 % des revenus.

Ce résultat s'explique d'une part principalement par l'augmentation considérable des charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune marge de manœuvre. En effet, entre le budget précédent est celui-ci, elles augmentent de presque Fr. 4 mios. Conséquence, ce sont sur les prestations purement bulloises que mes collègues et moi-même avons dû fournir des efforts entre les lectures budgétaires, ce qui nous laisse au final une marge de manœuvre extrêmement faible.

D'autre part, depuis 2020, nous continuons de « subir » les effets de la réforme fiscale et donc, par rapport à 2020, une baisse des recettes fiscales dites traditionnelles.

Finalement, selon la loi sur les finances communales (LFCo), le budget du compte de résultats doit être équilibré. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. Ce capital s'élevait à Fr. 39'241'757.00 au 31 décembre 2021.

Voici les commentaires généraux sur ce déficit de Fr. 3,5 mios sur le compte de résultats. Vous trouverez toutes les informations en fin de document avec des investissements prévus pour Fr. 19'673'000.00 comme évoqué précédemment.

Merci, j'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour ses explications et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Compte tenu des effets conjugués de la guerre en Ukraine et de ses conséquences immédiatement visibles au niveau macroéconomique, tant sur les prix de l'énergie que l'impact sur les marchés financiers, avec comme corollaire une envolée de l'inflation au niveau mondial, on ne pouvait que s'attendre à un exercice budgétaire 2023 compliqué. Nous n'avons donc pas été surpris, ou alors positivement surpris, de constater un budget 2023 qui ne présente qu'un déficit de Fr. 3,6 mios, somme toute raisonnable dans ce contexte, légèrement plus négatif de Fr. 1,2 mio par rapport aux Fr. 2,4 mios planifiés pour l'exercice 2022 en cours. La mise en œuvre de MCH2 a complexifié l'analyse des comptes, notamment avec les estimations budgétaires pour ces deux premiers exercices qui ont été réalisés sans comparaison avec les charges/produits effectifs réalisés les années précédentes. Le prochain budget nous offrira davantage de visibilité avec une comparaison entre les exercices budgétaires et les résultats effectifs.

1. Investissements

Les quatorze investissements soumis à l'approbation du Conseil général se montent à Fr. 8,8 mios. Sans préjuger du moment où ces investissements seront réalisés, c'est bien un montant de Fr. 19,6 mios, compte tenu des investissements votés mais pas encore engagés, qu'il est prévu de dépenser en 2023. Ce montant correspond aux investissements nets totaux qui sont de Fr. 33,4 mios, desquels sont déduits ceux pour l'eau et ceux liés au patrimoine financier. Nous sommes donc à nouveau assez loin des Fr. 15 mios, seuil fixé par l'Exécutif afin de limiter l'impact de l'endettement sur les charges de fonctionnement et la capacité financière de la Commune à réaliser ses objectifs de développement. Cet écart n'est en soi pas rédhibitoire, mais le respect de cet objectif devient chaque jour plus important au regard de l'évolution des marchés financiers avec des taux d'intérêt en forte hausse qui rendent le coût du crédit nettement plus onéreux que les taux très favorables dont nous avons bénéficié ces dernières années. Il en va de la crédibilité de l'Exécutif à respecter ses engagements et les objectifs fixés.

2. Budget de fonctionnement

La nouvelle classification fonctionnelle et par nature des comptes de charges et de revenus ainsi que le fait de ne pas pouvoir comparer les rubriques budgétisées avec les coûts effectifs du dernier exercice comptable ont rendu la comparaison budgétaire plus compliquée. Nous avons toutefois parcouru l'ensemble des dicastères avec les Conseillers communaux qui nous ont détaillé et expliqué les plus importantes variations durant la journée de revue des budgets avec la Commission financière.

Le total des charges, sans les imputations internes, se monte à Fr. 139,4 mios, soit Fr. 6,9 mios de plus (+ 5,2 %) que les Fr. 132,6 mios présentés au budget 2022. Le total des recettes se monte à Fr. 135,9 mios, soit Fr. 5,1 mios de plus (+ 3,9 %) que les Fr. 130,2 mios planifiées au budget 2022.

Ces écarts doivent toutefois être relativisés si l'on considère que les comptes 710 « Approvisionnement en eau » et 720 « Traitement des eaux usées » doivent en principe s'équilibrer et que ces deux postes font ressortir des augmentations de Fr. 2,6 mios, que ce soit au niveau des charges ou des recettes.

Voici quelques points généraux qui ressortent de notre analyse :

- *Le poste 3010 « Traitement du personnel » diminue de Fr. 381'000.00. Cette variation s'explique principalement par le fait que le personnel communal du Service du feu et du Secteur des forêts n'est plus intégré directement dans les comptes de la commune mais rechargé par le biais des charges liées. Le tableau comparatif des budgets des salaires 2022/2023 a ainsi été retraité et met ainsi en évidence une augmentation globale de Fr. 465'000.00 ou 2,54 % qui tient compte des mutations, des changements de paliers et d'une indexation des salaires pour prendre en considération l'inflation.*
- *Les charges liées atteignent Fr. 58,3 mios et augmentent fortement de Fr. 4 mios (+ 7,3 %) par rapport aux Fr. 54,3 mios considérées au budget précédent et contribuent principalement au résultat négatif de ce budget 2023. Mis à part une diminution exceptionnelle de Fr. 584'000.00 des frais financiers pour les Cycles d'orientation, la plupart des autres charges liées mettent en évidence des augmentations importantes, les plus importantes concernant les traitements du corps enseignant primaire Fr. 519'000.00 (+ 6,9 %), les frais d'exploitation des Cycles d'orientation Fr. 895'000.00 (+ 11 %) ou encore les Fr. 569'000.00 (+ 8,9 %) pour les institutions spécialisées - invalidité. Dans ce contexte, il est également important de rappeler que les charges des Cycles d'orientation augmenteront significativement d'environ Fr. 1,6 mio par année à un horizon de 5-6 ans en fonction de la fin de la compensation de charges d'intérêts résultant d'exercices antérieurs.*
- *Les comptes par nature 3120 concernant le chauffage, l'eau et l'électricité mettent en évidence une augmentation de Fr. 249'000.00 (+ 11,9 %). Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des coûts pour le chauffage puisque la Commune bénéficie encore pour 2023 de tarifs préférentiels gros consommateurs en ce qui concerne les coûts pour l'électricité.*
- *Les amortissements diminuent sensiblement de Fr. 782'000.00 et se montent à Fr. 7,4 mios par rapport aux Fr. 8,1 mios au budget 2022. Cette baisse doit être relativisée et mise en corrélation avec les futurs investissements à réaliser et qui vont générer une augmentation de ces coûts à l'avenir. Il est intéressant de rappeler que les amortissements budgétisés pour l'exercice 2021 étaient de l'ordre de Fr. 6 mios. La différence s'explique en partie par l'impact de l'amortissement des nouveaux investissements mais également par les conséquences de la réévaluation du patrimoine administratif consécutif à la mise en œuvre de MCH2 qui a généré une augmentation des amortissements. Ces derniers sont toutefois compensés par un prélèvement sur le capital propre de Fr. 3,1 mios qui correspond à l'amortissement de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif sur 10 ans. Il est important de noter que cette approche a un impact positif conséquent sur le résultat du budget, mais que cette compensation accélérée aura une conséquence négative dès la 11^{ème} année, lorsque ce revenu extraordinaire disparaîtra alors que les amortissements complémentaires continueront à être imputés aux charges de fonctionnement.*
- *Les intérêts passifs des engagements financiers courants et à long terme augmentent globalement de Fr. 328'000.00 et reflètent l'augmentation des emprunts nécessaires au financement des investissements et aux taux actuels nettement plus élevés sur les marchés financiers. Cette tendance est à considérer au regard de nos besoins de financement futurs qui auront ainsi un impact considérablement plus important sur les charges de fonctionnement.*

- *Le total des impôts ordinaires et spéciaux budgétisés se monte à Fr. 81,3 mios par rapport aux Fr. 78,2 mios planifiés au budget précédent, ce qui représente une augmentation de Fr. 3 mios. Bien que les effets négatifs de la nouvelle réforme fiscale soient globalement estimés à Fr. - 2,2 mios, les recettes fiscales prévues ont augmenté de manière substantielle du fait de la révision de certaines estimations, notamment l'impôt sur le capital des sociétés. Les impôts ordinaires augmentent ainsi de Fr. 2,1 mios pour atteindre le total de Fr. 64, 8 mios. Les revenus fiscaux pour les personnes physiques augmentent ainsi de Fr. 945'000.00, alors que ceux pour les personnes morales augmentent plus significativement de Fr. 2,1 mios, dont Fr. 1,6 mio pour les impôts sur le capital. En revanche, le dédommagement du Canton prévu pour compenser les effets négatifs de la réforme fiscale a diminué de Fr. 896'000.00 et n'est plus que de Fr. 682'000.00 au budget 2023. Quant aux impôts spéciaux, ils ont augmenté de Fr. 905'000.00 avec une augmentation de Fr. 500'000.00, autant pour les contributions immobilières que pour les droits de mutation. Globalement, selon les informations communiquées à la Commission financière par Messieurs Nicolas Wyssmueller et Christophe Uldry, on peut considérer que les estimations et hypothèses considérées pour l'estimation des recettes fiscales, notamment celles qui découlent des informations communiquées par le Canton, sont raisonnablement prudentes.*

Considérations générales et conclusions

Le budget pour l'exercice 2021 prévoyait une perte de Fr. 3,8 mios, celui pour 2022 une perte de Fr. 2,4 mios et celui pour l'année prochaine une perte de Fr. 3,6 mios. Nous restons par conséquent dans la ligne budgétaire prudente de ces dernières années avec un suivi des charges de fonctionnement rigoureux et une estimation prudente des recettes. Cette approche nous semble raisonnable pour l'heure, d'autant plus que les réserves de la Commune de près de Fr. 39,2 mios au 31.12.2021 nous laisse une marge de manœuvre rassurante à moyen terme. L'évolution des éléments macro-économiques, leurs interactions et les effets induits qu'ils ont sur les charges et recettes de fonctionnement tant au niveau de l'évolution de l'inflation, d'une possible récession que des impacts liés à l'évolution des coûts énergétiques, rend l'exercice budgétaire encore plus complexe et aléatoire. L'avenir se dessine et l'anticipation est nécessaire. Avec la croissance exceptionnelle que vit notre région, le besoin en infrastructures suit la même courbe. Nous devons par conséquent anticiper au mieux les besoins et tout mettre en œuvre afin de garder la maîtrise des charges de fonctionnement, notamment celles concernant le personnel et continuer à prioriser les investissements structurels indispensables. Compte tenu des gros projets à venir et de l'évolution des marchés financiers, la politique consistant à limiter les investissements annuels à hauteur de Fr.15 mios doit rester un objectif prioritaire.

Au nom de la Commission financière, je remercie les Conseillers communaux, Messieurs Cédric Jungo et Alexandre Malacorda, pour leur disponibilité et la qualité de leurs explications. La Commission financière a ainsi pu prendre la mesure du nouveau budget MCH2 dont la teneur et les nouveautés ont rendu l'exercice un peu plus compliqué.

Je remercie aussi chaleureusement Madame Solange Thorimbert, secrétaire de la Commission financière, pour son engagement et sa disponibilité et lui souhaite une belle retraite bien méritée, loin des aspects rébarbatifs des chiffres de la Commission financière. Je terminerai en remerciant également Monsieur Christophe Uldry qui réussit année après année à rendre cet exercice de revue budgétaire agréable et transparent et c'est peu dire qu'il s'agit d'un sacré challenge.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2023.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport. Elle passe la parole aux groupes politiques.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Jérémie Brunschwig** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, ayant déjà relevé les points les plus critiques de ce budget, nous n'allons pas nous lancer dans une diatribe bis repetita.

Nous souhaitons cependant soulever quelques points d'ordre généraux qui nous paraissent particulièrement sensibles. Un compte de résultats déficitaire n'est pas satisfaisant. Nous savons que les projections des revenus financiers sont prudentes et basées sur les facteurs transmis par le Canton. Bien que nous ayons eu de bonnes surprises lors des derniers exercices, nous ne pouvons spéculer sur les années futures. Il est clair qu'une partie importante des charges sont liées et que la Commune n'a que peu de marge manœuvre sur celles-ci. Nos élus sont aussi membres de ces associations. Il est de leur devoir de s'engager afin de maîtriser les dépenses aussi bien qu'ils le font dans leur propre dicastère. Nous avons actuellement la chance que nos fonds propres nous permettent de compenser ces déficits, il n'en sera peut-être plus de même d'ici quelques années. Nous devons faire preuve de rigueur et de retenue budgétaire pour éviter que ce même Conseil doit voter une augmentation d'impôts d'ici la fin de la législature.

Il en va de même pour la dette, nous faisons peser sur les générations futures nos dépenses d'aujourd'hui. Nous avons une responsabilité envers nos successeurs et ne pouvons pas nous permettre d'excès budgétaires. Nous devons faire preuve de courage et de réalisme en ne choisissant que les dépenses indispensables. Nous pourrions faire preuve de largesse lorsque les finances communales seront de retour du bon côté de la barre.

Sur ces considérations financières, je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunschwig pour son intervention et passe la parole au groupe PS.

[Arrivée de Madame Estelle Zermatten à 20h06]

. / .

Au nom du **groupe PS, Monsieur François Ducrest** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Cette année, nous vivons à nouveau un exercice budgétaire compliqué, la réforme fiscale est passée par là avec son lot d'incertitudes. En ce qui concerne la liste des crédits d'investissement, la prudence du Conseil communal est à relever. Mais la Ville grandit, ses besoins aussi. La plupart des investissements proposés nous semblent justifiés.

Quant au budget de fonctionnement pour l'année 2023, même s'il a été particulièrement impacté par les augmentations du prix de l'énergie, il présente un déficit de Fr. 3'556'150.00, montant raisonnable dans la mesure où il représente le 2,6 % du total des revenus. Il est à relever l'augmentation des charges liées : Fr. 3,9 mios par rapport au budget 2022, soit 42 % des charges en 2023. Bulle doit accepter son rôle de pôle économique régional et contribuer financièrement au développement de la région.

Par conséquent, notre groupe acceptera à l'unanimité le budget de fonctionnement. Nous sommes conscients que tous les Conseillers communaux ont consenti, une fois de plus, des efforts importants dans leurs dicastères respectifs pour diminuer au maximum le déficit prévu au budget. Nous les en remercions.

Enfin, nos remerciements s'adressent également au responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmüller, qui n'a pas la tâche facile, et à l'Administration communale, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ducrest pour son intervention et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL, Monsieur Baptiste Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé le budget du compte de résultats 2023 avec grand intérêt et beaucoup d'attention.

Ce budget prévoyant un déficit de Fr. 3.5 mios est tout de même positif, en dépit des augmentations de charges et les diminutions de recettes envisagées. En effet, nous relevons les points suivants :

- La première lecture affichait un déficit de Fr. 7,4 mios qui a été considérablement réduit pour atteindre le résultat présenté aujourd'hui.*
- Le budget a été réalisé avec une grande prudence, en particulier pour les calculs des recettes fiscales.*
- Les résultats des comptes des dernières années sont bénéficiaires alors que les budgets étaient déficitaires.*

Le point négatif reste l'augmentation des charges liées, de Fr. 3,9 mios pour 2023 par rapport à 2022, qui vont continuer à croître dans le futur avec les investissements planifiés pour la Commune de Bulle (Musée, stade, ...) et pour la région (Centre sportif, EMS, ...). Ces charges devront absolument être compensées par des recettes supplémentaires, qui passeront obligatoirement par les possibilités de développement des entreprises locales ou l'établissement de nouvelles entreprises dans notre commune.

Au sujet des investissements, le groupe Le Centre/PVL soutient la décision du Conseil communal de continuer à investir malgré la situation économique difficile que nous traversons. Cependant, dans ce contexte, nous encourageons le Conseil communal à proposer des investissements optimisés au niveau des coûts, qui doivent correspondre aux meilleures solutions et rapport qualité-prix. Malheureusement trop souvent, les messages transmis au Conseil général ne retranscrivent pas cette recherche d'optimisation, ce qui amène le doute au Législatif tout comme à la Commission financière lors de la prise de décision sur la nécessité ou la justesse de certains crédits d'investissement.

Malgré ceci, nous remercions le Conseil communal ainsi que son Administration pour son travail à l'élaboration de ce budget 2023.

Le groupe Le Centre/PVL approuve le budget du compte de résultats 2023 de la Ville de Bulle à l'unanimité. Nous interviendrons ponctuellement lors des discussions sur quelques investissements.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention. Constatant que le groupe Les Vert·e·s ne souhaite pas s'exprimer, elle passe la parole au groupe UDC.

Monsieur Sébastien Bossel s'exprime au nom de Monsieur Jacques Rime, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil général,

Le groupe UDC a pris connaissance du budget 2023 qui présente un déficit de Fr. 3,5 mios. Ce n'est pas ce résultat qui nous inquiète mais c'est la tendance générale. Nous avons constaté ces dernières années que les rentrées fiscales sont calculées de manière prudente et que les résultats sont souvent meilleurs que ceux budgétés. Mais, nous pensons quand même qu'il faut s'attendre à des années plus difficiles, et surtout une explosion des coûts. Cependant, nous nous inquiétons toujours par rapport aux investissements encore à venir.

Nous invitons le Conseil Communal à sérieusement réfléchir à une série d'économies pour les années à venir et surtout à prioriser les investissements au maximum.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bossel pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion générale sur l'entrée en matière du budget et propose de passer à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

. / .

3.1. Investissements

3.1.1. Achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a le plaisir de vous solliciter pour l'achat de 3 véhicules électriques. Eh oui ! tous électriques et cette proposition d'achat n'est pas prise sur un coup de tête. Elle est murement réfléchie.

Premièrement, notre Commune a fait l'acquisition de 7 véhicules électriques depuis 2015. Les retours de l'atelier mécanique et des utilisateurs sont excellents. Deuxièmement, un véhicule électrique est extrêmement plus efficace dans sa consommation d'énergie. Un couple batterie-moteur électrique a un rendement de plus de 90 %, alors qu'un moteur diesel ou à essence atteint péniblement les 40 %.

Certes, une partie de l'énergie électrique des véhicules électriques est utilisée pour transporter une batterie, mais c'est négligeable par rapport à la différence de rendement. L'énergie grise pour fabriquer la batterie est importante. Mais, avez-vous calculé l'énergie grise nécessaire pour extraire, raffiner, transporter l'essence et le diesel jusqu'à la pompe ?

De plus, la batterie en fin de vie sera recyclée à au moins 90 %, alors que l'entier du carburant fossile consommé durant toute la vie du véhicule sera transformé en CO², en oxydes d'azote et en particules fines. Le CO² est un gaz à effet de serre extrêmement stable et contribuera au réchauffement climatique durant des décennies, bien après la mise au rebut des véhicules achetés aujourd'hui. Les oxydes d'azote (NOx) et les particules fines ne sont pas nocifs pour le climat mais le sont pour la santé humaine. Ces composés contribuent à la hausse des maladies cardio-vasculaires et respiratoires chez les habitants vivant dans l'environnement proche de l'endroit où les émissions ont lieu.

En raison du meilleur rendement énergétique des moteurs électriques et de leur plus grande simplicité de conception et de fabrication, les frais d'exploitation annuels sont inférieurs.

Pour le 2^{ème} véhicule proposé à l'achat, le véhicule multifonctions avec lame à neige et saleuse, il sera possible d'économiser au moins Fr. 5'000.00 par an par rapport à un véhicule thermique identique. Cet élément financier non négligeable a été transmis à la Commission financière, mais je peux admettre qu'il aurait dû figurer sur le message. La Ville amortissant, en pratique, ces véhicules entre 15 et 20 ans, je vous laisse calculer la différence réelle avec un véhicule thermique.

Enfin, le Conseil communal est aussi convaincu que les véhicules proposés pourront effectuer les tâches pour lesquelles ils sont destinés, y compris le service d'hiver pour le véhicule multifonctions et que la recharge n'est pas un souci.

Au moment de faire votre choix, le Conseil communal vous sera reconnaissant de ne pas mettre uniquement le prix d'achat dans la balance, mais aussi de considérer les économies annuelles sur les frais d'exploitation et de tenir compte des coûts sur le climat et sur la santé humaine. Ces coûts ne sont souvent pas chiffrés mais sont aussi à notre charge, tôt ou tard.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissements pour l'achat de 3 véhicules du Service Centre d'entretien avec intérêt. Si les objets proposés sous les points 2.1 « Remplacement d'un véhicule de transport » pour Fr. 61'500.00 TTC et 2.3 « Remplacement d'un véhicule pour la conciergerie » pour Fr. 34'000.00 TTC n'ont pas suscité de commentaire particulier, il en est tout autre concernant le point 2.2 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule multifonctions, avec lame à neige et saleuse pour un montant de Fr. 322'000.00 TTC.

En effet, les diverses justifications apportées pour l'achat de ce véhicule électrique n'ont pas convaincu la Commission financière, principalement au regard du prix par rapport à celui pour un véhicule thermique qui serait de l'ordre de Fr. 200'000.00, soit Fr. 120'000.00 de moins. Sans rentrer dans des considérations écologiques et sans nier l'importance de limiter les émissions de carbone pour des motifs environnementaux qui nous concernent tous, la Commission financière ne peut accepter de valider un investissement 60 % plus cher sans une étude approfondie, exhaustive et surtout objective des avantages et inconvénients de chaque solution. Nous pensons également que d'autres alternatives, telles que l'hydrogène, probablement la moins polluante si l'on part du principe que l'énergie consommée n'est pas toujours verte, doivent être étudiées, notamment au regard du remplacement des autres véhicules de la Commune à moyen terme. La planification du renouvellement du parc de véhicules de la Commune devrait tenir compte de ces considérations et la Commission financière aimerait connaître cette planification assez tôt pour mener un débat constructif concernant des investissements significatifs alors que la capacité financière de la Commune n'est pas particulièrement rassurante.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité les objets rapportés sous le chiffre 2.1 « Remplacement d'un véhicule de transport » pour Fr. 61'500.00 TTC et sous le chiffre 2.3 « Remplacement d'un véhicule pour la conciergerie » pour Fr. 34'000.00 TTC. En revanche, la Commission financière donne un préavis négatif à l'unanimité pour l'objet demandé sous le chiffre 2.2 pour l'achat d'un nouveau véhicule multifonctions, avec lame à neige et saleuse pour Fr. 322'000.00 TTC.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Yvan Girard**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous avons pris connaissance de l'intention du Conseil communal d'acheter 3 véhicules pour un total d'investissement de Fr. 425'850.00.

Si les remplacements d'un véhicule de transport type pick-up et d'un véhicule pour la conciergerie ne nous posent pas de problème, l'achat d'un nouveau véhicule multifonctions, avec lame à neige et saleuse nous questionne surtout du fait qu'il soit électrique.

Ceci a pour conséquence un investissement plus que considérable - près de Fr. 100'000.00 de plus que pour un même véhicule thermique - alors que le budget 2023 présenté ce soir est déficitaire.

De plus, même si aujourd'hui le groupe PLR soutient une visée plus écologique de notre société, il nous semble que pour cette situation-là particulièrement, ce n'est pas le bon choix. En effet, lors de grosses chutes de neige, si le véhicule doit s'arrêter plusieurs heures afin de recharger ses batteries ou s'il ne peut pas recharger ses batteries en raison d'un délestage, il n'est pas sûr que le citoyen bullois comprenne le fait de retrouver des routes non salées et non déblayées au centre-ville durant plusieurs heures pour les raisons précitées. L'exemple de vendredi dernier où la neige est tombée non-stop durant près de 24 heures montre qu'il ne s'agit pas d'une situation exceptionnelle.

Le groupe PLR invite les membres du Conseil général à refuser l'achat du véhicule multifonctions mais d'accepter le remplacement des deux autres véhicules pour un crédit total de Fr. 100'000.00.

Nous vous remercions de votre attention. ».

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant cet objet.

Pour le **groupe PS**, **Monsieur André Schibler** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe PS souhaite intervenir concernant l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien. Nous sommes totalement conscients que l'équipement d'un nouveau véhicule et le remplacement de deux autres sont absolument nécessaires pour la bonne marche du service. Cependant, si le coût des véhicules de remplacement ne nous pose pas un problème, nous sommes quelque peu interpellés par celui du nouveau véhicule multifonctions électrique qui nous paraît exorbitant.

Après de longues discussions, la majorité du groupe PS va accepter cet investissement, en espérant que pour ce prix, il s'agisse d'un véhicule de qualité qui n'aura pas de problème de batterie ni de recharge. Nous enregistrons que le coût d'exploitation sera moindre pour la version électrique. Le PS est très sensible à la problématique des véhicules polluants que nous souhaitons voir diminuer spécialement au centre-ville et nous abondons vers des solutions qui vont dans ce sens.

Nous souhaiterions rajouter que pour un investissement qui dépasse les Fr. 320'000.00, nous regrettons que le message soit si laconique.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Schibler pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Maxime Pittet**, au nom du groupe **Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher-ère-s collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance de la proposition d'achat d'un véhicule multifonctions avec lame à neige et saleuse pour un montant de Fr. 322'000.00 TTC.

À la seule lecture des explications apportées au point 2.2, il nous a été difficile de faire un choix en connaissance de cause. En effet, nous regrettons un certain manque d'information dans l'explicatif, notamment sur la durée de vie et les coûts d'exploitation, ainsi qu'un manque de comparaison avec un véhicule thermique.

Une partie de ces informations ont été portées à notre connaissance après la séance de groupe, mais nous n'avons toujours pas reçu d'analyse de prix. Nous avons dû nous appuyer sur des informations complémentaires provenant d'autres sources pour prendre notre décision. Sur la base de ces informations, la majorité des membres du groupe Le Centre/PVL accepte ainsi la proposition d'investissement.

Toutefois, du fait qu'il s'agit tout de même d'un investissement conséquent, notre remarque vise à demander au Conseil communal de fournir davantage de données financières comparatives dans le message afin qu'à l'avenir, les discussions de groupe puissent être menées convenablement et que les décisions résultantes puissent être fondées.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pittet pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 24 oui, 21 non et 3 abstentions, l'octroi d'un crédit de Fr. 430'000.00 TTC pour l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien.**

3.1.2. Réseau d'eau potable – Rénovations 2023 et études d'avant-projets 2024 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'543'000.00 HT pour les rénovations du réseau d'eau potable et les études d'avant-projets qui seront réalisées dans les années futures.

Je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport au message présenté. Je vous demande de bien vouloir suivre notre proposition et d'accepter ce crédit d'engagement dont le montant de l'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les points suivants ont été rappelés à la Commission financière :

- Le service des eaux de la Ville est géré par Gruyère Energie SA, mais celle-ci ne participe pas aux coûts d'entretien du réseau, cette tâche étant communale.
- À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement des finances, les investissements pour les rénovations du réseau d'eau potable doivent figurer dans le compte des investissements.
- Les travaux sur le réseau d'eau potable sont autofinancés par les taxes sur l'eau, ainsi les comptes sont équilibrés.

Les investissements proposés dans ce message concernent des rénovations qui devraient être effectuées en 2023 dans plusieurs secteurs de la commune pour un montant de Fr. 1'427'000.00 ainsi que des études d'avant-projets menées en 2024 pour Fr. 116'000.00.

La Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit de Fr. 1'543'000.00 HT pour les rénovations du réseau d'eau potable 2023 et les études d'avant-projets 2024 en relevant que le montant de l'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✋ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'543'000.00 HT pour les rénovations du réseau d'eau potable 2023 et les études d'avant-projets 2024. À noter que le montant de l'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.**

3.1.3. Extension des zones à vitesse modérée (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Après plus de 3 ans d'étude, le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre un crédit de réalisation pour l'extension des zones 30 à Bulle et La Tour-de-Trême.

En préambule, il est important de préciser que les axes d'entrée de la Ville resteront majoritairement à 50km/h.

Ce crédit de réalisation porte sur la mise en zone 30 de :

- 10 rues à Bulle ;
- 3 rues à La Tour-de-Trême ;
- 9 quartiers résidentiels répartis sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Le prix total de ces travaux se monte à Fr. 490'000.00 TTC, pour ces 22 rues et quartiers.

Tous les aménagements proposés ont été étudiés et doivent respecter les dispositions légales. Mécaniquement, plus les vitesses mesurées sont élevées, plus les interventions en termes aménagements doivent être élevées. De plus, en lien avec l'évolution de la sensibilité de la population, des enjeux climatiques et de la problématique d'îlots de chaleur, le Conseil communal a favorisé des aménagements de qualité avec de la végétation, des plantes vivaces. Des arbustes et des arbres pourront même être plantés là où la visibilité locale le permet. Ainsi, les modérateurs seront végétalisés aux rues du Moléson et de la Condémine et aux routes des Roseires et du Closalet.

Le message contient tous les détails, rue par rue et quartier par quartier sur les aménagements prévus en fonction des vitesses mesurées. Il contient aussi en première page les avantages des zones à vitesse modérées. Avant de passer plus en détail à une portion de cette extension de la zone à vitesse modérée, je tiens encore à préciser que ce dossier a eu l'aval du Canton lors de l'examen préalable et qu'il a tenu compte de la demande de la Ville de diminuer le nombre de modérateurs où cela est possible.

Maintenant, je suis obligé d'aborder le tronçon concerné de la rue de la Condémine, entre le Temple et le Musée. La vitesse mesurée (la V85) y est supérieure à 45 km/h et le Canton ne nous autorisera pas à mettre uniquement un panneau « zone 30 ». La législation fédérale ne nous l'autorise pas et il est nécessaire d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Ainsi, le choix du Conseil communal s'est porté sur des aménagements définitifs de qualité. Les trottoirs ne seront pas entièrement refaits, comme aux rues des Trois-Trèfles ou Reichlen. Le Conseil communal a aussi écarté les solutions provisoires avec des gabions, des bacs, ou des potelets en plastique. Non, il s'agira d'aménagement durables qui contribueront à réduire la vitesse mais qui n'empêcheront pas les croisements voiture-voiture. En effet, même au droit des rétrécissements de la chaussée, il sera toujours possible de croiser et il sera même possible à un camion de croiser une voiture, même si ce n'est pas le cas de croisement déterminant dans ce secteur.

Encore un mot sur les cyclistes à la rue de la Condémine : comme les cyclistes peuvent déjà rouler sur de larges trottoirs à cet endroit, nous allons proposer qu'ils puissent toujours le faire, ceci notamment en raison de la proximité de l'école.

Pour terminer, cette volonté d'étendre la zone à vitesse modérée est inscrite dans les conclusions de l'étude de trafic « Vision 2030 » et ceci depuis 2015. Cette extension va permettre de valoriser l'utilisation des espaces publics et d'harmoniser les régimes de vitesse. Cette vision politique est corroborée par les demandes récurrentes des habitants des centres, ainsi que des quartiers concernés. Ces aménagements seront bien au service des habitants et permettront également de rendre les terrasses sises sur les trottoirs plus accueillantes. L'investissement demandé est mesuré en raison des aménagements réalisés ces dernières années qui permettent une mise en zone 30 étendue avec très peu de modérateurs complémentaires.

Avec toutes ces considérations, le Conseil communal ne peut que vous recommander d'accepter le crédit de Fr. 490'000.00 pour mettre en zone 30 les 22 quartiers, rues ou tronçons de rues mentionnés dans le message.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance du message pour l'octroi d'un crédit de Fr. 490'000.00 pour l'extension de zones à vitesse modérées.

La Commission financière se demande s'il est vraiment judicieux de faire ces aménagements routiers coûteux sur la base de mesures effectuées alors que la vitesse n'était pas encore limitée à 30 km/h. Ce tronçon va se trouver entre deux zones limitées à 30 km/h et il n'est pas certain que de nouvelles mesures justifieraient encore de réaliser un tel investissement. La Commission financière estime qu'au vu des nombreux investissements et du faible taux d'autofinancement de ceux-ci, il serait plus judicieux de commencer par limiter la vitesse avant de valider la nécessité de poser des ralentisseurs de trafic aussi coûteux. Dans ce contexte, il ne nous apparaît pas judicieux d'engager un investissement aussi important qui, de surcroît, ne favorise en rien la cohabitation entre cyclistes et automobilistes. Par ailleurs, s'il est avéré que ce tronçon nécessite la pose de ralentisseurs de trafic, la Commission financière estime que des solutions moins coûteuses et qui répondraient au même objectif devraient être étudiées et pourraient être proposées dans un souci d'efficacité et d'économie.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavise négativement et à l'unanimité cette demande de crédit de Fr. 490'000.00 pour l'extension des zones à vitesse modérée.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Hervé Aubert**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe PLR ne va pas soutenir l'octroi du crédit pour l'extension des zones à vitesse modérée. Ce sont des coûts qui, pour nous, ne sont pas nécessaires, et en tout cas pas de première urgence.

Les axes qui mènent au centre-ville et à la nouvelle gare ne devront en aucun cas devenir des zones à vitesse modérée qui détourneront les consommateurs vers les zones commerciales en périphérie. Ce serait très nuisible au bon fonctionnement de tous les commerçants de la ville.

Si on analyse de plus près les illustrations fournies sur les documents, où des gros véhicules croisent des voitures légères, il s'avère que la réalité est finalement toute autre. Rien qu'à voir la nouvelle rue Albert-Rieter, deux bus Mobul ne peuvent pas croiser sans circuler sur le trottoir. La sécurité des piétons n'est donc plus assurée.

Pour la rue du Moléson, il serait plus judicieux de proposer des places de parc entre les zones fleuries, car le stationnement devient de plus en plus difficile. En ce qui concerne la rue de la Condémine, arrêtons de mettre sur nos routes des chicanes dangereuses pour les utilisateurs. Nous ne devons pas aménager maintenant cette rue en zone 30, car la vitesse moyenne va forcément se réduire à la suite de la mise en zone 30 de la rue de Gruyères. Attendons quelques années pour transformer cette rue.

Au vu d'un budget déficitaire, nous nous devons de faire des économies là où l'on peut sans prêter la qualité de vie, ni la sécurité. Pour cela, nous ne soutenons pas cette demande.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Aubert pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Au nom du **groupe PS**, **Monsieur Nicolas Geinoz** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste a longuement étudié ce point qui est dans l'air du temps et qui marie diminution des nuisances sonores et amélioration de la sécurité. En effet, le BPA souligne que les accidents sont moins nombreux et moins graves en zone 30km/h qu'en zone 50km/h. De plus, les îlots routiers seront végétalisés.

Cependant, il faut être attentif aux fausses bonnes idées. En effet, avec la suppression des pistes et bandes cyclables, cyclistes et automobilistes deviendront des obstacles, ralentisseurs mobiles, les uns pour les autres. Encolonner les cyclistes dans le même flux routier que les automobiles, est-ce vraiment un encouragement à la mobilité douce ? Au contraire, pour la fluidité de leur déplacement et leur sécurité, il faut permettre aux cyclistes de franchir les divers obstacles en ligne droite, sans gêner les véhicules motorisés, particulièrement sur les rues de transit comme la rue de la Condémine, la rue de Gruyères, la rue Pierre-Nicolas-Chenaux ou la rue de l'Ancien-Comté. La descente du chemin des Crêts entre l'hôtel Ibis et l'intersection de la rue du Château-d'En-Bas serait l'exemple à suivre. Au contraire, les aménagements récemment effectués à la rue du Château-d'En-Bas représentent le parfait exemple de cristallisation des tensions entre les différents utilisateurs de la chaussée. Les projets tels que proposés dans le message n'illustrent guère une ville qui veut faire part belle à la mobilité douce. Il va de soi que rejeter les cyclistes, trottinettistes, et usagers de futurs véhicules à inventer sur les mêmes trottoirs représenterait un dangereux surchargement de ces derniers.

Avec la mise en zone 30 des rues de transit, les piétons ont, selon le BPA, l'obligation d'emprunter les passages piétons. Il sera donc important de veiller à maintenir les passages existants, voire d'en rajouter. Prenons comme exemple la mise en zone 30km/h de la rue Pierre-Nicolas Chenaux. Le message fait mention d'un passage piéton maintenu, mais sans mentionner qu'il en existe déjà 4. En effet, celui situé près du quartier de villas sera maintenu, mais pas l'autre près des deux immeubles avant le passage à niveau. Nous pensons qu'il serait judicieux de le garder pour assurer la sécurité des écoliers des immeubles. De plus, il est primordial de garder tous les potelets existants sur ce trottoir pour éviter que les voitures empruntent celui-ci sur toute la longueur de la rue pour éviter de ralentir. Enfin, concernant la porte d'entrée déplacée après le passage à niveau près du CO, l'endroit devra être minutieusement étudié pour empêcher un conflit entre les automobilistes et la sortie des élèves du CO qui débordent souvent sur la route à cet endroit.

Malgré nos réserves, et en espérant que nos remarques aboutiront à une amélioration des projets, le groupe socialiste acceptera ce point à l'unanimité.

Merci »

Madame la Présidente remercie Monsieur Geinoz pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Intervention pour le **groupe Le Centre/PVL** de **Monsieur Frédéric Hank** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Si on vous dit : valorisation et modération des lieux de vie, aménagements contrastés faisant office de porte, marques particulières, éléments d'aménagement, éléments de modération, ce ne sont là que quelques notions d'un langage édulcoré et étudié s'inscrivant dans les mesures prises dans l'instauration des zones à 30 km/h.

La réalité s'écarte de cet idéal langagier. Nommons les faits et citons-les tels qu'ils se présentent à nos yeux : rétrécissement de chaussées, difficultés à certains endroits de la ville de se croiser, et ce pour tout moyen de locomotion, aménagements de gabions et installation de plots en béton sur les chaussées (les plots disposés en quinconce en 2014 sur le chemin des Crêts représentent un chef d'œuvre en la matière), suppression en ville des places de parc en épi et aménagements de celles-ci à angle droit par rapport à la chaussée (stationner et sortir d'une place de parc devient sportif et dangereux pour tous les usagers), gendarmes couchés, arrêts de bus sur la chaussée entravant la fluidité de la circulation, aménagements urbains de toutes sortes entravant sciemment la fluidité du trafic, arrêtons-nous là.

L'introduction de zones à vitesse modérée pour assurer la sécurité de tous les usagers, et surtout celle des enfants, n'est fondamentalement pas remise en question. Le groupe Le Centre/PVL s'interroge toutefois sur le catalogue des mesures mis en œuvre. L'ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre consacre le principe de la subsidiarité de ces mesures à prendre à cet égard. Or, en l'état, on prend directement les grands moyens. Ces aménagements sont chers, ils coûtent au contribuable.

Si la politique actuelle est de finalement supprimer tout trafic automobile en ville (allez le dire aux commerçants notamment), alors qu'on l'exprime clairement et que l'on cesse avec cette tactique d'addition de mesures successives visant à entraver le trafic et qui, rappelons-le, représentent des coûts importants.

Si, en revanche, le trafic automobile doit être maintenu, sa fluidité doit alors être assurée. Un trafic fluide est également gage de diminution de bruit et de pollution. Or, les aménagements actuels et futurs entraînent et entraîneront l'effet contraire.

Au regard de ce qui précède, le groupe Le Centre/PVL a laissé à ses membres la liberté de vote.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hank pour son commentaire. Elle s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Intervention de **Monsieur Sébastien Bossel** s'exprimant au nom de Madame Ines Roque, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe UDC est bien conscient de la nécessité de repenser notre mobilité de manière multimodale en privilégiant la mobilité « douce » et écoresponsable et de repenser la ville de demain. Toutefois, ces aménagements routiers ne doivent pas se faire au détriment de certaines catégories d'usagers en visant

à générer des entraves à la mobilité ou pire encore comme c'est le cas actuellement, dans certaines zones, la mise en danger d'usagers vulnérables.

En effet, d'après les retours que nous avons, le bilan est pour le moins mitigé, pour ne pas dire négatif, imputable aux derniers aménagements de ce type en ville de Bulle. Nous ne pouvons pas cautionner ces extensions de zones à vitesse modérée qui engendrent plus de problèmes qu'elles n'apportent de solutions ! En particulier en regard de la sécurité des usagers les plus vulnérables (mise en danger des cyclistes et enfants par les véhicules contraints de se rabattre intempestivement sur les bandes cyclables pour se croiser) mais aussi des nuisances sonores et environnementales décuplées (multiples démarrages et arrêts alors qu'une conduite fluide à vitesse constante est gage d'économies et de nuisances sonores réduites). Sans compter également les perturbations et engorgements aux heures de pointe induits par l'aménagement erratique de ces zones et particulièrement la circulation alternée qui engendre des comportements à risque et suscite du stress voire de l'énervement chez les différents usagers.

L'attractivité d'une ville, son essor économique et sa qualité de vie reposent aussi sur une mobilité facilitée dans laquelle le transport motorisé individuel, qui reste une nécessité indéniable pour une frange de la population, ne doit pas être ostracisé.

Dès lors, nous plaçons pour une réflexion de fond quant aux aménagements futurs relatifs à la mobilité de notre commune et insistons pour que la cohabitation des divers modes de transports soit mise en avant au lieu de favoriser certains types de transports au détriment d'autres en les entravant sciemment.

Pour toutes ces raisons le groupe UDC ne soutiendra pas le projet d'extension des zones 30km/h.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bossel et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

🗳️ **Au vote, le Conseil général accepte, par 26 oui, 21 non et 1 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 490'000.00 TTC pour l'extension des zones à vitesse modérée.**

3.1.4. Réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre le crédit de réalisation pour le réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême.

Ce projet est issu de mandats d'étude parallèles dont vous avez accepté le financement en décembre 2021 et dont le résultat a récolté une pluie d'éloges.

Si le périmètre d'intervention et la problématique des places de parc et de leur accès ont fait l'objet de vives discussions au sein du jury et de la Commission d'aménagement, le Conseil communal a préféré ne pas faire de grande révolution sur le sujet et a contenu le périmètre d'environ 4'000 m² d'espaces publics situés à l'intersection des axes Bulle-Gruyères et Broc-Le Pâquier qui constituent le véritable centre du village de La Tour-de-Trême.

En ce qui concerne les circulations et les places de stationnement, point de révolution non plus si ce n'est la suppression nécessaire des 12 places de stationnements devant l'ancienne poste. Les autres places aux situées rues de l'Ancien-Comté, de la Perreire, des Ecoles et à la place du Carré seront toujours disponibles et accessibles avec les mêmes cheminements qu'actuellement. En plus depuis quelques années, un parking souterrain de 100 places est accessible un peu plus haut, sous la Migros à la rue de Tivoli. Je dois préciser que ce parking est déjà construit, contrairement à ce qui avait été reporté lors de la présentation du message en conférence de presse.

Finalement, ce projet est équilibré. Il ne bannit pas totalement la voiture, mais il apporte une réelle plus-value au centre de La Tour-de-Trême avec davantage de végétation, des sols moins imperméables et des possibilités importantes d'activités et d'appropriation pour l'ensemble de la population qu'elle soit résidente ou de passage seulement.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette demande n'a pas fait l'objet de remarque ni de question particulière de la Commission financière d'autant plus qu'elle répond à une volonté déjà manifestée précédemment par l'ensemble des acteurs politiques de la Commune, notamment le Conseil général qui avait accepté l'idée de MEP pour redynamiser cet espace.

La Commission financière relève particulièrement la qualité et le détail amenés à cette demande d'investissement issue d'un postulat ayant abouti à la création des mandats d'étude parallèles précités et se réjouit de voir et de vivre cette transformation du centre de La Tour-de-Trême.

À cet effet, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit arrondie à Fr. 1'585'000.00 pour le réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême, dont à déduire une participation attendue de l'État de Fribourg de Fr. 150'000.00.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR**, **Madame Emmanuelle Favre Gende** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher-ère-s collègues,

Le groupe PLR remercie le Conseil communal de donner suite au postulat du PS et du PLR déposé par Madame Isabelle Colliard et Monsieur Auguste Dupasquier demandant d'étudier la possibilité de réaménager le centre de La Tour-de-Trême.

Ce magnifique projet permettra de valoriser son centre historique et de créer des espaces publics conviviaux. Il redonnera beaucoup d'espace à la végétation et prendra en compte le bien-être des piétons. Les Tourains auront ainsi un centre plus attractif. Ils auront le loisir de l'animer par toutes sortes d'activités.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Favre Gende pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Pour le **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Constantin Ruffieux** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Le Centre/PVL a pris attentivement connaissance du résultat du processus de mandats d'étude parallèles pour le réaménagement du centre de La Tour-de-Trême. Notre parti, Le Centre, avait inscrit dans son programme de législature la nécessité de rendre accueillants ces lieux importants que sont le centre de Bulle et celui de La Tour-de-Trême.

Voilà qui sera en partie chose faite avec ce projet, qui semble prometteur. Le groupe félicite les différents intervenants de ce MEP et acceptera cette demande de crédit.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ruffieux pour son commentaire et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Au nom du **groupe PS**, **Madame Isabelle Colliard** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chères et chers Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

À la suite de notre postulat déposé avec le PLR en décembre 2020, nous sommes heureux d'être sollicités pour cette demande de crédit. En effet, depuis 2016, nous attendons que des améliorations soient faites pour le centre de La Tour-de-Trême. Nous saluons la rapidité de la mise en place des MEP et du projet proposé ce soir. La végétalisation de ce centre va permettre aux Tourains de flâner et de profiter des espaces de rencontre et de détente. Le remplacement des plots en béton par des arbres transformera le centre en un espace plus convivial et estompera un peu le passage quotidien des voitures. La suppression des places de parc est largement compensée par le parking souterrain de 100 places à proximité. Il est indispensable de mettre les voitures en souterrain pour libérer de la place pour les espaces publics.

Malheureusement, le message ne mentionne pas la fermeture de la route devant l'église qui restera ouverte aux automobilistes. Nous trouvons dommage que la Commune n'aille pas au bout de ses

convictions et ne redonne pas l'entièreté des espaces aux citoyens. Le postulat soutenu par le PLR mentionnait clairement la fermeture de cette route. Même si les aménagements permettront de fermer à futur cette route, la fermeture de ce tronçon aurait donné aux Tourains la première zone piétonne et ainsi montré la volonté de la Commune de redonner aux citoyens la réappropriation de l'espace public.

Nous constatons qu'il est possible de faire de petits endroits conviviaux en peu de temps. Ne serait-il pas une solution de définir les prochains lieux en manque de convivialité et d'aménager périodiquement des placettes végétalisées ? Nous espérons que de nombreuses places identiques fleurissent partout dans notre ville et améliorent le bien-être de notre population.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Colliard. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'585'000.00 pour le réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême, dont à déduire une participation attendue de l'État de Fribourg de Fr. 150'000.00.**

3.1.5. Foyers de la Ville de Bulle – Divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Vous avez pu lire le message concernant ces divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation. Ces coûts peuvent vous sembler conséquents, j'en conviens.

Néanmoins, il faut prendre en compte l'âge de nos EMS, soit 36 ans pour le Foyer de Bouleyres et 31 ans depuis la rénovation de la Maison bourgeoise. Il apparaît dès lors évident que le mobilier et le matériel soient progressivement remplacés. Certaines rénovations s'avèrent aussi nécessaires. Les équipements de la cuisine sont fortement sollicités pour la fabrication d'environ 700 repas journaliers. L'évolution technologique nécessite aussi des mises à niveau.

Une planification financière sur 5 ans a été établie par la Direction afin de définir la priorité de ces investissements et de les lisser autant que possible sur les années à venir.

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 493'000.00 TTC pour ces remplacements d'équipements et travaux de rénovation dans nos foyers communaux pour personnes âgées.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Pythoud pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance de ce message pour dix investissements différents. Elle souhaiterait cependant à l'avenir que le message pour des postes aussi important qu'un investissement de Fr. 149'000.00 pour des fenêtres soit un peu plus détaillé.

Nous constatons également que les montants demandés dépassent largement ceux établis sur le plan financier des EMS bullois. Il faut être conscient qu'au vu de la vétusté d'une partie des installations, des montants toujours plus conséquents devront être alloués à la rénovation de ces bâtiments.

La Commission financière préavise toutefois favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 493'000.00 TTC pour divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation dans les foyers communaux pour personnes âgées.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 493'000.00 TTC pour divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation dans les foyers communaux pour personnes âgées.**

3.1.6. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Acquisition et mise en place du logiciel MAESTRO pour la gestion de l'accueil extrascolaire (AES) (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Vice-Syndic, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'acquisition de ce logiciel est rendue nécessaire en raison du fort développement de l'accueil extrascolaire. A titre informatif, ce sont plus de 600 élèves qui fréquentent l'AES, certains régulièrement et d'autres irrégulièrement. Le Service des écoles gère ainsi 75'000 inscriptions dans les différentes plages horaires disponibles et environ 45'000 repas par année. Cela vous donne une idée de la gestion administrative nécessaire à son bon fonctionnement. Le logiciel retenu « Maestro », qui en plus est une création fribourgeoise, propose un contrôle automatique des quotas édictés par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), la création d'un guichet virtuel et une gestion online des inscriptions. Il permettra

donc d'informatiser de nombreuses tâches administratives évitant ainsi à court terme la nécessité de renforcer la structure administrative de l'AES.

Pour cela, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 56'000.00 pour l'acquisition et la mise en place du logiciel « Maestro » pour la gestion de l'accueil extrascolaire.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance de la situation et des avantages qui résulteront de l'utilisation de ce nouveau logiciel pour l'accueil extrascolaire, et comprend l'intérêt et les besoins qui justifient sa mise en place.

La Commission financière préavise ainsi favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 56'000.00 TTC pour l'acquisition et la mise en place du logiciel « Maestro » pour la gestion de l'AES.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Charles-Henri Brandt** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Chers Conseillers communaux, Chers Conseillers généraux,

Nous avons pris connaissance de la volonté d'acquérir ce nouveau logiciel « Maestro » pour la gestion de l'accueil extrascolaire au sein de notre commune. Les différentes problématiques du système employé actuellement sont claires ; les listes de présences peuvent être uniquement enregistrées par le biais d'un format Excel, qui doivent être retravaillées quotidiennement. La fonction d'intégrer les contrats n'est pas disponible, ainsi que les autres points décrits dans le message.

Il est important de se rendre compte que lors d'un investissement dans le domaine de la digitalisation, le coût prévu a pour conséquence d'obtenir une économie en matière de personnel, de temps et de performance. Pour ce crédit à Fr. 56'000.00, nous acceptons cet investissement tout en posant à la Commune les questions suivantes ;

- Est-ce que le cahier des charges pour ce système « Maestro » répond favorablement à tous les désavantages du système actuel ?*
- Est-ce que le système « Maestro » réduira le temps de travail planifié pour répondre aux demandes, contrats et inscriptions... ?*
- Si oui, est-ce que cela réduira au sein du personnel de la Commune un EPT ?*

Je vous remercie pour votre écoute et de vos réponses. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brandt pour son intervention et demande si le Conseil communal souhaite répondre aux questions.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur David Seydoux**, Vice-Syndic, s'exprime ainsi :

« Je vais tenter d'apporter des réponses aux questions posées.

La question de savoir si le système « Maestro » réduira la dotation, j'en doute puisque celle-ci est déjà au minimum aujourd'hui au niveau du Service des écoles. Comme évoqué précédemment, l'accueil extrascolaire vit un fort développement. Chaque année, il y a davantage de demandes. Le logiciel va nous permettre d'absorber ces nouvelles demandes et d'éviter d'avoir recours à une augmentation de la dotation, en tout cas à court terme.

Ensuite, le logiciel « Maestro » est un prologiciel qui est utilisé par de nombreux accueils extrascolaires dans le Canton. Il donne entière satisfaction. Si on l'avait connu plus tôt, on l'aurait certainement mis en œuvre auparavant. Cependant, nous avons utilisé un autre système de gestion, « Citizen », qui n'est pas tout à fait adapté au développement de l'AES.

Dès lors, nous sommes certains que ce nouveau logiciel amènera énormément d'avantages et permettra de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'AES.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic, et constate que la parole n'est plus demandée. Elle propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 56'000.00 TTC pour l'acquisition et la mise en place du logiciel MAESTRO pour la gestion de l'AES.**

3.1.7. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique des enseignants (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Vice-Syndic, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Si vous permettez l'expression, il s'agit d'une demande de crédit classique puisque cela concerne le remplacement cyclique des portables mis à disposition des enseignants ainsi que de 70 visualiseurs.

Les portables sont âgés de 5 et 7 ans et les visualiseurs ont près de 10 ans. Ceux-ci doivent désormais être remplacés. A titre d'information, Le Centre de compétences Fritic recommande le remplacement des portables tous les 5 ans.

Je n'ai pas de compléments d'information au message et me tiens à votre disposition.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance de l'investissement souhaité et reconnaît que l'ancienneté du matériel actuel répond à des critères objectifs et en vigueur, justifiant ainsi son remplacement. Nous relevons que la question de la reprise de ce matériel par l'Etat, si la variante finalement retenue sera celle d'une prise en charge par le Canton a été considérée, et ne peut que recommander un suivi attentif quant à ces futures démarches.

Dans ce contexte, la Commission financière préavise favorablement et à la majorité le crédit de Fr. 253'000.00 TTC demandé par le Conseil communal pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique des enseignants du cercle scolaire Bulle-Morlon.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe Les Vert·e·s**, **Monsieur Léo Jacquat** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Si vous regardez par ici vous verrez que j'utilise un ordinateur Mac de 2015, qui date donc de 1 à 3 ans avant ceux qui ont été achetés par la Commune. Il est faux de prétendre qu'il n'est plus possible de faire de mise à jour puisque la dernière mouture de macOS, à savoir macOS Ventura, est compatible avec les ordinateurs de 2017 et récents. Nous mettons dès lors en doute le fait qu'il ne soit plus possible d'utiliser certains logiciels, leur compatibilité dépendant avant tout de la version de l'OS utilisée et très peu du matériel.

De plus, il semblerait que les mises à jour de ces appareils ne soient pas assurées par un suivi professionnel. Le problème ne serait donc pas matériel, mais d'entretien. Le groupe Les Vert·e·s estime que le parc informatique doit être entretenu soit en renforçant le service informatique de la Commune ou des écoles, soit en confiant leur gestion à une entreprise externe qui saura étirer la durée de vie des appareils au maximum.

Si en plus, nous devons attendre la position du Canton sur la stratégie numérique dans les écoles, alors il ne sert à rien d'agir dans la précipitation. Mais dans le même temps, nous ne voulons pas priver les enseignant·e·s de leur outil de travail si le service tarde à venir.

Notre groupe laisse donc la liberté de vote pour cet objet, mais appelle fermement à ce que le Conseil communal se penche sur cette problématique récurrente.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacquat pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte, par 44 oui, 2 non et 2 abstentions, l'octroi d'un crédit de Fr. 253'000.00 TTC pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique des enseignants du cercle scolaire Bulle-Morlon.**

3.1.8. Elaboration des mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement du centre-ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le crédit sollicité est issu d'un long processus découlant de demandes réitérées de ce Conseil général et d'une certaine frange de la population souhaitant que le centre-ville ait un aspect bien différent de ce qu'il présente aujourd'hui.

Les 16 pages du message donnent tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension : composition du comité de pilotage, procédure des MEP, composition du groupe des participants et description de la démarche participative, plan avec le périmètre général de la mobilité et les 5 périmètres de projet qui vont être étudiés avec les plans y relatifs et les photos. Vous avez même un calendrier qui tient compte tant du processus des MEP que des concours puis des mises à l'enquête avant de pouvoir passer à la réalisation.

Bien entendu, nous ne connaissons pas le montant des travaux puisque le résultat des études qui vont être réalisées n'est pas connu et donc les crédits qui devront être demandés pour remodeler la partie historique de notre Ville de Bulle. La demande de réaménagement du centre-ville est peut-être légitime d'un côté, mais celle-ci représente aussi une contrainte, d'ordre financier.

Dès lors, une fois que nous serons tous favorables sur ce que nous souhaitons faire de l'avenir du centre-ville, il faudra certainement échelonner les travaux pour des raisons évidentes de financement.

C'est avec ces considérations que le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 555'000.00 pour l'élaboration des mandats d'étude parallèles pour le réaménagement du centre-ville de Bulle.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Le réaménagement du centre-ville a été et continue d'être au centre des préoccupations des différents partis politiques et de la population. À la suite des démarches participatives débutées en 2019, les MEP dont il est question, qui concernent le réaménagement d'un périmètre d'intervention délimité, à savoir la Place du Marché, la Grand- Rue, la Place du Tilleul, la Place des Alpes et la Place Saint-Denis, permettent de poser la pierre suivante dans le processus de réaménagement du centre-ville, qui prendra forme en 2028 selon les projections annoncées. Les MEP permettront, on l'espère, de déboucher sur une solution de réaménagement satisfaisante tant du point de vue de la qualité des espaces en surface que de la mobilité, en s'appuyant sur les dysfonctionnements et attentes ressortis du rapport de synthèse des démarches participatives lancées en 2019.

La Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité la demande de crédit de Fr. 555'000.00 sollicité par le Conseil communal pour l'élaboration des mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement du centre-ville de Bulle.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Frédéric Mettraux** intervient en ces termes :

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues, Bulle a toujours été une ville attrayante, un endroit où il fait bon vivre.*

Tout au long de ces dernières années, des changements constants ont été mis en place pour répondre au mieux aux souhaits de nos citoyens. Ce soir, nous devons nous prononcer sur le budget de ces MEP.

Une étude minutieuse sera effectuée quartier par quartier pour rendre Bulle encore plus attractive et plaisante tout en préservant son caractère et son âme d'aujourd'hui.

Tous les membres du PLR vous invitent à accepter ce mandat pour la prospérité et le développement de notre beau chef-lieu gruérien.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Mettraux pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Martin Rauber**, au nom du **groupe PS** :

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Comme le dit l'adage : « Mieux vaut tard que jamais ! »*

C'est avec une très grande satisfaction que le groupe PS a pris connaissance de l'intention du Conseil communal de mettre en place un processus pour améliorer l'espace public du centre-ville.

En effet, depuis de très nombreuses années, notre parti formule des propositions visant à rendre notre ville plus conviviale.

Il y a déjà 6 ans, jour pour jour, devant cette assemblée, je tenais ces propos : « L'augmentation de la population et la densification nécessitent des espaces publics conviviaux qui permettent la respiration. Aujourd'hui, il est primordial de revenir avec une réflexion globale qui permettra d'imaginer un centre-ville attrayant qui offrira aux commerces un avenir florissant et à la population des espaces publics de grande qualité. »

La configuration des places et des rues actuelles présente un formidable potentiel qui ne demande qu'à être exploité.

Il est temps que Bulle suive l'exemple des villes qui, de plus en plus et avec intelligence, créent des espaces réservés aux piétons. Il est temps que les Autorités prennent en main ce sujet primordial. Il est temps qu'un projet ambitieux et courageux soit proposé à la population qui l'attend impatiemment.

Selon le calendrier présenté, vous constaterez que les travaux débiteront au mieux dans 6 ans. C'est pourquoi, nous demandons avec insistance à l'Exécutif, ainsi qu'aux Services communaux, de suivre un rythme très soutenu dans les futures démarches.

Fort de ces considérations, le groupe PS acceptera à l'unanimité le crédit demandé.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rauber pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 555'000.00 TTC pour l'élaboration des mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement du centre-ville de Bulle.**

3.1.9. Etude pour une planification efficiente du patrimoine bâti communal (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Ce crédit d'investissement a pour but de faire une analyse fine et exhaustive sur l'état et le potentiel des bâtiments communaux.

Le rapport de cette analyse permettra entre autres d'approfondir les aspects suivants :

- Connaître les caractéristiques techniques et constructives*
- Evaluer l'état des enveloppes extérieures*
- Evaluer l'état des installations (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité)*
- Bénéficier d'une analyse énergétique avec un bilan thermique*

- *Inventorier les locations et baux actuels ainsi que les contrats d'entretiens*
- *Calculer le potentiel d'économie d'énergie*
- *Etablir des propositions d'interventions avec un cahier des charges pour des futures rénovations / affectations*
- *Etablir des objectifs clairs en matière de gestion et priorités d'interventions*

Le patrimoine bâti communal se compose de 125 bâtiments. Ces bâtiments sont régulièrement entretenus et représentent une charge budgétaire importante. Dès lors, les investissements requis pour l'entretien et les rénovations méritent d'être clairement planifiés et stabilisés afin d'avoir une vision globale.

Nous proposons que l'étude priorise entre autres l'ancien Arsenal de Palud, qui est actuellement utilisé pour différents besoins communaux. Il est en effet nécessaire de déterminer les futures affectations de ce bâtiment de par le potentiel qu'il représente à long terme dans un secteur stratégique et du fait de sa proximité du centre.

De plus, le Conseil communal définira avec l'entreprise choisie par la procédure standard de marché public les autres bâtiments prioritaires à analyser.

En résumé, nous sollicitons aujourd'hui un crédit d'étude de Fr. 605'000.00 TTC afin de garantir une planification cohérente, de maintenir et de mettre en valeur le précieux patrimoine bâti de la Commune.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière salue la démarche proactive du Conseil communal concernant l'étude du patrimoine immobilier bullois. Nous espérons que cet investissement permettra d'une part d'éviter le saucissonnage dans les investissements mais qu'il optimisera également les dépenses.

Nous nous réjouissons par avance de recevoir le rapport détaillé ainsi que la priorisation qui sera établie par le Conseil communal. Nous espérons également que ce montant de Fr. 605'000.00 pourra être considéré comme participation aux futurs crédits d'étude et que ceux-ci diminueront d'autant.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 605'000.00 TTC pour une planification efficiente du patrimoine bâti communal.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Nicolas Charrière** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Chers Collègues du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR va unanimement approuver le crédit de Fr. 605'000.00 pour que la Ville de Bulle se dote d'un outil de planification efficace et efficient de son patrimoine bâti.

Le groupe PLR est convaincu que cet outil est nécessaire afin de valoriser le patrimoine communal. Régulièrement, année après année, le Conseil général est appelé à se prononcer sur des crédits pour des rénovations, mises aux normes, voire, parfois, pour des mesures urgentes suivant l'état des bâtiments, sans avoir une vision à long terme de l'état des bâtiments et des prochaines dépenses qui devront être engagées. Les points suivants à l'ordre du jour, 3.1.10. à 3.1.14., en sont la parfaite illustration.

Il est essentiel de pouvoir disposer d'un outil permettant une vision à moyen et long termes de la gestion du patrimoine bâti, pour que nos bâtiments et immeubles communaux n'aient pas simplement à subir les outrages du temps, et être sujets de nos préoccupations lorsque cela devient urgent.

Le groupe PLR ne souhaite cependant pas que ce crédit de Fr. 605'000.00 ne serve qu'à faire une photographie des biens immobiliers communaux dans leur état actuel. Le Conseil communal devra dès lors se doter d'un outil dynamique, susceptible d'être constamment mis à jour, et qui soit utile actuellement, mais aussi tout au long des prochaines législatures.

Le groupe PLR invite dès lors le Conseil communal à analyser, avec les mandataires qui seront choisis, le coût du suivi et de la mise à jour à long terme. Il serait en effet regrettable que le rapport qui sera remis au Conseil communal fasse finalement long feu, et qu'il soit peu à peu oublié dans les tiroirs de l'administration parce qu'il sera devenu obsolète.

Par ailleurs, le groupe PLR n'interviendra pas sur les objets 3.1.10. à 3.1.14. de l'ordre du jour, et approuvera les 5 demandes de crédit pour des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville de Bulle et des bâtiments scolaires, travaux dont l'utilité a été parfaitement démontrée.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Charrière pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 605'000.00 TTC pour une planification efficiente du patrimoine bâti communal.**

. / .

3.1.10. Rénovation et assainissement énergétique partiel de l'Hôtel de Ville de Bulle

(voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

La première partie de l'assainissement énergétique de l'Hôtel de Ville de Bulle, acceptée lors du Conseil général de décembre 2021, consistait à raccorder le bâtiment au chauffage à distance, travaux réalisés en 2022.

La deuxième partie qui vous est présentée ce soir permettra d'améliorer les valeurs d'isolation du bâtiment en changeant les fenêtres du rez-de-chaussée et du sous-sol côté rue de la Sionge ainsi que celles du 4^{ème} étage. Le crédit permettra également de changer les deux portes métalliques intérieures du hall d'entrée par des portes automatiques afin de limiter les pertes énergétiques et de gérer au mieux les ouvertures. En plus, nous vous proposons de remplacer la porte d'accès à l'administration située également au rez. L'ECAB demande à la Ville cette intervention de sorte à répondre aux nouvelles normes en vigueur.

L'ensemble de la toiture sera isolé. Pour terminer, des récupérateurs de chaleur seront installés sur les monoblocs de ventilation afin d'optimiser le fonctionnement de l'installation.

Il est également proposé de profiter de ces interventions pour mettre en place des panneaux solaires, selon l'analyse qui sera encore à affiner avec le Service des biens culturels quant à leur bonne intégration architecturale et patrimoniale. Ces éventuels panneaux seront mis en place sous forme de « contracting ».

L'assainissement énergétique de la coupole fera l'objet d'une troisième et ultime étape des travaux comme recommandé dans le rapport.

Nous sollicitons l'octroi d'un crédit de Fr. 1'000'000.00 TTC pour cette deuxième étape de rénovation et d'assainissement énergétique du bâtiment.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance du message relatif à la 2^{ème} étape de l'amélioration énergétique générale du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Après la 1^{ère} étape réalisée cette année concernant le raccordement du bâtiment au chauffage à distance, il s'agit maintenant d'améliorer l'isolation du bâtiment en changeant les fenêtres et les portes d'entrée du SAS au rez-de-chaussée, d'isoler la toiture, de poser des panneaux photovoltaïques et de remplacer les 4 monoblocs de ventilation permettant ainsi de récupérer la chaleur contenue dans l'air évacué du bâtiment.

La Commission financière trouve ces coûts élevés mais reconnaît l'aspect environnemental positif de ces travaux.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 1'000'000.00 pour la rénovation et l'assainissement énergétique partiel de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'000'000.00 TTC pour la rénovation et l'assainissement énergétique partiel de l'Hôtel de Ville de Bulle.**

3.1.11. Rénovation partielle des bâtiments « Hêtre » et « Chêne » sis sur le site de la Condémine (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Vice-Syndic, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas de compléments d'information à vous communiquer au sujet de cette demande de crédit de Fr. 311'000.00 pour la rénovation des fenêtres des façades nord et des escaliers d'entrée des bâtiments, la peinture et le remplacement des luminaires des salles de classe.

Je crois que le message est suffisamment clair. Je me tiens à disposition pour tout renseignement complémentaire.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ces bâtiments sont anciens et les travaux proposés dans le cadre de ce crédit répondent clairement à un besoin qui permettra de les mettre au niveau des bâtiments plus actuels, notamment en améliorant l'efficacité énergétique ainsi que la sécurité des accès.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 311'000.00 TTC pour la rénovation des fenêtres des façades nord et des escaliers d'entrée des bâtiments, la peinture et le remplacement des luminaires des salles de classe.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 311'000.00 TTC pour la rénovation des fenêtres des façades Nord et des escaliers d'entrée des bâtiments, la peinture et le remplacement des luminaires des salles de classe.**

3.1.12. Rénovation partielle des salles de classe et des couloirs du bâtiment du Tilleul, sis sur le site de la Condémine (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Vice-Syndic, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le crédit demandé concerne la rénovation de 12 salles de classe qui n'a pas encore été effectuée, mais surtout le remplacement des faux-plafonds qui contiennent des matériaux amiantés. Bien que la situation sanitaire soit garantie grâce à des contrôles de la qualité de l'air effectués régulièrement, la SUVA exige désormais que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

A cet effet, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'130'000.00 TTC pour la rénovation partielle des salles de classe et des couloirs du bâtiment du Tilleul, sis sur le site de la Condémine.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'ancienneté de ces bâtiments, qui ont près de 50 ans, justifie en soi les travaux de rénovation prévus. Dans un tel contexte, l'assainissement des faux-plafonds, problème connu depuis 2018 et mis en évidence par un bureau d'ingénieur, ne peut et ne doit pas être reporté. Compte tenu de la complexité des travaux liés au désamiantage, la Commission financière espère simplement que les montants envisagés ont été estimés avec la plus grande prudence.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité le crédit demandé de Fr. 1'130'000.00 TTC pour la rénovation partielle des salles de classe et des couloirs du bâtiment du Tilleul, sis sur le site de la Condémine.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'130'000.00 TTC pour la rénovation partielle des salles de classe et des couloirs du bâtiment du Tilleul, sis sur le site de la Condémine.**

3.1.13. Rénovation de 4 salles de classe, de la cage d'escalier et installation de lavabos à l'école « Tournesol » (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Vice-Syndic, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Au risque de répéter ce qu'il y a dans le message, je n'ai pas de compléments d'information à communiquer. Je suis à disposition pour toute éventuelle question.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La mise en conformité de certaines salles de classe de ce bâtiment, notamment afin d'y installer des lavabos, est évidente et indispensable. Les travaux de réfection de peinture, le remplacement de certains luminaires ainsi que le revêtement mural de la cage d'escalier d'un bâtiment aussi ancien nous paraissent également autant légitimes que nécessaires.

Dès lors, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité la demande de crédit de Fr. 230'000.00 TTC pour la rénovation de 4 salles de classe, de la cage d'escalier et pour l'installation de lavabos à l'école « Tournesol ».

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 230'000.00 TTC pour la rénovation de 4 salles de classe, de la cage d'escalier et pour l'installation de lavabos à l'école « Tournesol ».**

3.1.14. Rénovation intérieure partielle de l'école de la Léchère (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Vice-Syndic, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas de compléments d'information si ce n'est de rappeler qu'il s'agit de travaux de rafraîchissement de peinture et essentiellement le remplacement de 388 luminaires d'ancienne génération par des systèmes LED qui permettront à terme des économies d'énergie.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le remplacement des luminaires par du LED permettra des économies d'énergie qui répondent évidemment aux défis actuels et futurs dans le domaine de l'optimisation énergétique. Quant aux travaux de rafraîchissement de peinture dans un bâtiment vieux d'une vingtaine d'année, même s'ils ne sont pas essentiels, ils ne sont pas trop onéreux et répondent au besoin d'entretenir nos bâtiments de manière régulière.

La Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit de Fr. 158'000.00 TTC pour la rénovation intérieure partielle de l'école de la Léchère.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 158'000.00 TTC pour la rénovation intérieure partielle de l'école de la Léchère.**

Vote du budget des investissements 2023

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le budget des investissements 2023.

Constatant que la parole n'est pas demandée, et l'examen des projets d'investissements 2023 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, **Madame la Présidente** invite les Conseillères

et Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2023.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le budget des investissements qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 44'757'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 11'340'000.00, soit un total d'investissements net de Fr. 33'417'000.00.**

Madame la Présidente poursuit avec le budget du compte de résultats 2023.

3.2. Budget du compte de résultats 2023 – Présentation

Madame la Présidente souligne que ni le Conseil communal ni la Commission financière ne vont reprendre la parole, leurs commentaires ayant été formulés durant la discussion générale d'entrée en matière.

Afin de ne pas rallonger inutilement la séance, **Madame la Présidente** n'ouvre pas la discussion relative au budget du compte de résultats chapitre par chapitre. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget du compte de résultats dans son ensemble. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un des 10 chapitres.

Chapitre 0 – Administration générale

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Chapitre 2 – Formation

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Chapitre 4 – Santé

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Chapitre 8 – Economie publique

Chapitre 9 – Finances et impôts

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion et soumet au vote le budget du compte de résultats 2023.

Vote du budget du compte de résultats 2023

➤ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le budget du compte de résultats pour l'année 2023 qui présente un total des charges de Fr. 148'361'650.00 et un total des revenus de Fr. 144'805'500.00, soit un déficit global de Fr. 3'556'150.00.**

Monsieur Nicolas Wyssmueller, Conseiller communal, intervient et souhaite s'associer aux propos évoqués par Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, lors de son intervention sur le budget. Il réitère ses remerciements à Monsieur Christophe Uldry, Chef du Département finances, pour le travail très important effectué chaque année.

[Applaudissements]

4. Demande de prêt sans intérêt en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien (voir message en annexe)

Avant de passer la parole à Madame Chantal Pythoud, **Madame la Présidente** annonce que Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl et Monsieur Martin Rauber se récusent pour ce point, ayant un intérêt spécial.

[Mme Pernet-Baeriswyl et M. Rauber quittent la salle]

Au nom du **Conseil communal**, **Madame Chantal Pythoud** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Dans un contexte d'évolution démographique avec un important vieillissement de la population, l'offre d'appartements adaptés avec conciergerie sociale est indispensable. Elle favorise le maintien à domicile et évite ainsi des entrées trop précoces en EMS qui seraient bien plus coûteuses pour notre collectivité.

Nous sommes heureux que des Fondations telles que celle du Foyer Monferini et du Foyer gruyérien développent ce type d'offre. Nous nous devons de les soutenir.

La Fondation du Foyer gruyérien souhaite effectuer la rénovation de son ancien bâtiment. Les appartements datent de 1974 et font un peu triste figure à côté de l'aile flambant neuve. Cela permettra d'offrir à aux résidents un confort plus équitable.

Le Conseil communal vous prie d'approuver l'octroi d'un prêt de Fr. 2'500'000.00 sans intérêt, remboursable en 20 ans, en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien à Bulle, afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment sis à la rue du Moléson 1.

Je vous remercie de votre attention et suis à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. »

Madame la Présidente remercie Madame Pythoud pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière relève que cet investissement répond à la volonté d'offrir des logements permettant aux personnes âgées de rester indépendantes le plus longtemps possible et de repousser ainsi leur entrée en EMS.

Ce prêt sans intérêt va ainsi dans le sens de la politique souhaitée par la Ville de Bulle. La construction en 2015 de nouveaux logements a mis en lumière le besoin de mettre à niveau les anciens appartements et de le faire globalement pour des raisons économiques afin d'éviter des surcoûts en opérant par étapes. Cette décision fait sens d'un point de vue technique et évitera des problèmes sécuritaires si les transformations étaient faites par étapes.

La Commission financière relève que les coûts de financement de ce prêt sans intérêt, soit plusieurs centaines de milliers de francs sur 20 ans, doivent être mis en corrélation avec les coûts des EMS pour la commune et les places disponibles. Comme mentionné dans le message, la Commission financière relève également le faible risque lié à ce prêt compte tenu de la demande pour de tels logements et de la situation financière de la Fondation du Foyer gruyérien.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un prêt de Fr. 2'500'000.00, sans intérêt, remboursable en 20 ans, en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien à Bulle, pour le financement des travaux de rénovation inhérents à l'agrandissement du bâtiment sis à la rue du Moléson 1.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Merci Monsieur Bosson pour son intervention. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un prêt de Fr. 2'500'000.00, sans intérêt, remboursable en 20 ans, en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien à Bulle, pour le financement des travaux de rénovation inhérents à l'agrandissement du bâtiment sis à la rue du Moléson 1.

Selon l'article 11 du règlement des finances, un référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure à Fr. 2 mios.

[Mme Pernet-Baeriswyl et M. Rauber réintègrent leur place]

4.a Vente de terrains situés dans la zone d'activités de la Prila à la société Rolex SA (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

C'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que nous vous présentons le message sur l'avenir du terrain de la Prila, à savoir la vente de 4 parcelles représentant une surface totale de 104'686 m², soit un désinvestissement de Fr. 31'405'800.00 correspondant à une diminution de l'endettement de notre Ville.

C'est bien plus qu'une vente. C'est l'implantation d'une entreprise, un fleuron économique et technologique, une production que nous n'avons pas dans notre région et qui apportera de la diversité industrielle, ce qui est recherché, et qui ne fera donc pas concurrence aux sociétés existantes. Elle apportera à notre Canton de nouvelles filières de formation et bien d'autres avantages encore que je ne vais pas énumérer ici.

Mesdames, Messieurs, Noël approche ! C'est un beau cadeau qui nous est fait et que nous vous présentons ce soir.

Pour rappel, il a fallu 20 ans à la Commune pour disposer du terrain de la Prila en zone industrielle constructible. Aujourd'hui, nous sommes à bout touchant pour y faire construire les équipements nécessaires. A titre d'information, une planification fine a été réalisée. Le PAD qui en a découlé a été mis à l'enquête au début de l'année 2018 ; près de 5 ans se sont écoulées pour cette seule étape.

Nous devons reconnaître que c'était visionnaire et courageux lorsqu'en 2002, le Conseil communal d'alors a entamé la procédure de demande de mise en zone de ces terrains. Nous ne pouvons que saluer leur esprit visionnaire et les remercier.

Nous vivons une situation particulière voire exceptionnelle : vendre du terrain et permettre ainsi l'implantation d'une société dont l'actionnaire est une fondation qui n'est pas cotée en bourse. La fondation « Hans Wilsdorf », du nom du fondateur de Rolex, est la garante de la stabilité d'une société qui ne se veut pas volatile, de ce fait, l'assurance de la pérennité est réjouissante et assez rare, vous en conviendrez.

C'est pourquoi, le Conseil communal veut souhaiter la bienvenue à Rolex et compte sur vous toutes et tous pour un vote parfaitement lumineux en approuvant la vente à la société Rolex SA à Genève des articles du RF 7365, RF 7366, RF 7427 et RF 2007, pour le prix de Fr. 31'405'800.00.

Je ne veux pas être beaucoup plus long sur ce message. Le Conseil communal se réjouit de ce développement. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance de la décision de l'entreprise Rolex de s'implanter durablement dans notre région et de la volonté de la Ville de Bulle de vendre l'entier des 4 parcelles

RF 7365, RF 7366, RF 7427 et RF 2007 de la zone de la Prila, soit 104'686 m² au prix de Fr. 300.00 le mètre carré, soit un total de Fr. 31'405'800.00.

La Commission financière relève qu'il a toujours été considéré comme hautement stratégique de développer cette zone afin d'y développer une activité industrielle de qualité et créatrice d'emplois. En ce sens, nous ne pouvons que nous réjouir d'accueillir une société telle que Rolex avec les valeurs qu'elle défend, autant humaines qu'environnementales, un fleuron de l'industrie horlogère suisse, une entreprise de renommée mondiale qui va créer un nombre d'emplois hautement qualifiés et qui accorde également une grande importance à la formation. En ce sens, nous ne pouvons que nous réjouir de cette implantation, pour la Ville de Bulle, le district de la Gruyère et le Canton de Fribourg.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité la vente, à la société Rolex SA à Genève, des articles RF 7365, RF 7366, RF 7427 et RF 2007, pour le prix de Fr. 31'405'800.00.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier**, au nom du **groupe PLR**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe Libéral-radical, j'ai le plaisir de m'exprimer sur la vente de terrains situés dans la zone d'activités de la Prila à la société Rolex SA.

Nous sommes très heureux de la venue de cette entreprise horlogère à la renommée internationale en terre bulloise.

Saluons au passage l'esprit visionnaire de nos prédécesseurs du début des années 2000 qui ont œuvré avec opiniâtreté à l'achat par la Commune de ces terrains. C'est un travail de longue haleine qui a été réalisé, et qui permettra dans un très proche avenir la création de nombreux emplois à forte valeur ajoutée dans notre région. Les investissements de qualité prévus et les 2'000 collaborateurs annoncés qui travailleront sur le site auront des retombées très bénéfiques pour toute l'économie locale et régionale.

Nous espérons néanmoins que les entreprises déjà implantées dans notre Chef-lieu et désireuses de s'agrandir trouveront rapidement une solution à leurs besoins en terrains.

Le prix de vente de Fr. 31'405'800.00 (environ Fr. 300.00/m²) est correct au regard de la qualité du site et des investissements déjà réalisés. Nous pensons notamment à certains aménagements comme par exemple les infrastructures autour de la H189 ou la voie verte. Il faut également prendre en compte le fait que la société Rolex SA s'est engagée à prendre en charge les frais de modification du PAD et de financer l'aire de rue.

Notre groupe accepte, vous l'aurez compris, la vente de ce terrain à la société Rolex SA aux conditions prévues et espérons un vote unanime de cette auguste assemblée, ce qui donnera un signal économique fort de toute notre Ville en faveur de cette implantation industrielle prometteuse et réjouissante.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Dupasquier pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Au nom du **groupe PS, Monsieur Jonas Brunetti** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chères et chers Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PS tient à féliciter le Conseil communal pour la gestion extrêmement rapide de ce dossier. La venue d'un tel groupe à Bulle est une opportunité unique à côté de laquelle il ne fallait pas passer. Cette vente est une aubaine sur plusieurs plans, financier évidemment mais aussi dans l'optique de nouvelles places de formation de qualité pour la région par exemple. Ce grand afflux d'emplois va aussi tempérer la crainte de certain·e·s concitoyen·ne·s de voir Bulle se transformer en cité dortoir.

En outre, nous tenons à saluer la préoccupation de notre Conseil communal envers les entreprises déjà établies sur le sol communal en continuant le travail déjà en cours concernant notamment l'agrandissement de nos zones industrielles. Preuve en est le point suivant de l'ordre du jour qui va en ce sens. Cette proactivité est un bon signe envers l'attractivité et la dynamique de développement de notre Commune.

Le groupe PS acceptera à l'unanimité la vente des parcelles demandées.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunetti pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Maxime Pasquier**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chèr·e·s collègues,

Le groupe Le Centre/PVL acceptera à l'unanimité cette vente de terrains situés dans la zone d'activités de la Prila à la société Rolex SA. Il s'agit en effet d'une opportunité rare pour une commune, une région et même tout un canton.

En parallèle, « La Liberté » du 6 décembre dernier nous apprend qu'à l'horizon 2026, il manquera des bras dans l'horlogerie en Suisse (près de 4'000 personnes). Rolex envisage de former 500 apprentis en continu sur le site bullois et cela représente une opportunité réelle pour les jeunes de la région de se former puis de travailler dans le domaine de l'horlogerie.

De plus, nous aimerions rappeler aux opposants de cette vente que le terrain de la Prila est une zone stratégique d'importance cantonale. En vertu du plan directeur cantonal (PDCant), une typologie des zones d'activités a été réalisée par le Canton : les zones d'activités dites cantonales désignent des terrains qui présentent de grandes potentialités pour l'implantation d'entreprises à vocation supra-cantonale et à forte valeur ajoutée. Il est donc fallacieux de prétendre que ce terrain aurait pu être vendu à de petites entreprises locales qui cherchent du terrain. Cela n'est pas possible !

A ce propos d'ailleurs et afin d'éviter une autre intervention dans quelques minutes, l'acquisition d'une part de terrain de la parcelle RF 3325 sise à Planchy-Sud (point 4.b de l'ordre du jour) permettra de répondre à cette demande de terrains de PME locales et régionales pour leur implantation ou développement. Le groupe Le Centre/PVL y est également favorable à l'unanimité et appelle de ses vœux à ce que la planification / mise en zone de ce terrain soit traitée avec célérité afin de combler cette demande dans les meilleurs délais.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son commentaire et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Intervention de **Monsieur Léo Jacquat**, au nom du **groupe Les Vert e s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La venue de Rolex en terres Bulloises a suscité des réactions quasi unanimes. Le groupe des Vert·e·s est néanmoins surpris qu'aucun argument contraire n'ait été pris en compte à l'annonce de cette vente, et bien que nous entendions les arguments positifs, parmi lesquels des promesses d'investissements pérennes pour notre commune et même plus largement pour notre Canton, une diversification de l'économie Bulloise bienvenue, une entreprise responsable d'un point de vue social et environnemental, nous aimerions apporter quelques points importants à prendre en considération.

Premièrement, bien que le Conseil Communal ait agi avec dynamisme dans sa discussion avec Rolex, nous pensons qu'il agit dans la précipitation. Nous comprenons que le montant d'un milliard d'investissements sur le long terme puisse motiver le Conseil Communal à engager prestement les discussions, pour autant, nous nous devons de garder la tête froide lorsque nous devons consentir à une telle vente. Malgré des finances en berne, la situation communale n'est pas alarmante pour autant et ne justifie pas une telle urgence. À tout le moins, la Commission d'aménagement du territoire devrait être consultée, surtout si, comme l'a mentionné Monsieur le Syndic dans la presse, trois autres entités sont intéressées. Nous ne saurons pas qui sont ces autres entités. Nous dénonçons ce manque de transparence et cette précipitation.

Deuxièmement, nous soulignons qu'en tant que Vert·e·s, nous ne sommes pas opposés à la vente de ces terrains en soi. Notre parti est conscient des devoirs de la Commune dans la densification du territoire, et en particulier de la production industrielle. En revanche, nous sommes opposés à la vente à l'entreprise Rolex. D'abord parce que Rolex ne construit cette usine pour aucune autre raison que sa propre croissance. Pour notre groupe et bon nombre de nos citoyens, il est difficile d'accepter de participer à la croissance d'une entreprise multi-milliardaire après avoir lu le rapport scientifique du GIEC et les travaux sur la biodiversité de l'ASSN. Les montres ne sont pas un bien essentiel, et cette méga-usine n'est dès lors pas justifiée dans ce contexte. En acceptant une telle usine sur notre territoire, nous cautionnons l'utilisation de notre précieux espace, de notre précieuse énergie renouvelable, et de la précieuse force ouvrière de nos citoyens pour un bien qui certes, rapporte beaucoup, mais qui n'est malgré tout pas essentiel. Au regard de la pénurie d'enseignants ou de personnel soignant, et en général au regard du faible chômage dans notre région, il est difficile d'accepter d'utiliser nos ressources, encore une fois précieuses, pour soutenir cette entreprise.

Troisièmement, nous estimons que ce projet est démesuré, et établit une relation de dépendance vis-à-vis de cette entreprise. Si l'horlogerie a à court terme un bel avenir devant elle, rien n'est moins sûr à long terme. Le projet annonce un chiffre allant jusqu'à 2'000 emplois supplémentaires. C'est 6 à 8 % des habitant·e·s de notre commune ! Et si l'entreprise se fournit localement, autant dire que dès le moment où Rolex freinera, c'est toute la Gruyère qui en pâtira. La crise environnementale étant appelée à s'intensifier, ce cadeau risque fortement de devenir empoisonné. De plus, le fait que Rolex soutienne des œuvres culturelles ou sportives n'est pour nous pas un argument suffisant. Nous ne devrions pas laisser à une entreprise de cette taille décider à notre place à quelle culture nous devons avoir accès.

En résumé, notre groupe envisagerait avec plus d'enthousiasme une vente de terrain de cette envergure s'il s'agissait d'entreprises actives dans des secteurs comme l'alimentation, la santé, les transports qui sont des secteurs essentiels, plus résilients face aux crises amenées à s'accumuler. Plusieurs entreprises de taille plus raisonnables valent également mieux qu'une très grosse pour des questions d'équilibre et de sécurité économique.

Pour toutes ces raisons, nous appelons le Conseil Général à reconsidérer la vente des terrains de la Prila à Rolex SA.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacquat pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Sébastien Bossel**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil,

Le groupe UDC a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet, mais nous sommes très satisfaits qu'une entreprise comme Rolex SA puisse s'implanter dans notre commune. Nous saluons la réactivité et le travail effectué par le Conseil communal et les services concernés.

Notre groupe se permet de rappeler son espoir que les emplois à créer le seront pour des habitants de la ville et de la région, et qu'ils seront à haute valeur ajoutée. En diversifiant les secteurs économiques actifs en Gruyère, nous espérons aussi que la venue de Rolex SA dynamisera plus encore le district et son chef-lieu.

Quoi qu'il en soit, le groupe UDC continuera à s'engager pour que la Ville soit en mesure d'offrir des conditions cadres et des solutions, non seulement à toutes les autres entreprises qui souhaitent s'implanter et créer des emplois, mais aussi celles qui sont déjà installées et qui ont besoin de terrains pour se développer.

Enfin, en vue et suite à la création de ces postes de travail, notre parti veillera à la qualité du développement urbain ainsi qu'à l'accessibilité de notre commune et de ses pôles, pour tout type de mobilité.

Le groupe UDC soutiendra avec enthousiasme la vente proposée par le Conseil communal.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bossel pour son intervention. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui et 5 non, la vente à la société Rolex SA à Genève, des articles RF 7365, RF 7366, RF 7427 et RF 2007, pour le prix de Fr. 31'405'800.00.**

[Applaudissements]

4.b Achat d'une part de terrain de la parcelle RF 3325 sise à Planchy-Sud à Monsieur Gérard Moret (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette demande de crédit pour l'achat de ce terrain s'inscrit dans la continuité du vote précédent et d'un travail du Conseil communal qui est engagé depuis plus d'un lustre pour mettre en valeur cette zone de Planchy-Sud.

Le 13 décembre 2021, le Conseil général de la Ville de Bulle acceptait à l'unanimité un crédit d'étude d'un montant de Fr. 590'000.00 pour le développement du secteur de Planchy-Sud comprenant une étude de densification, un processus de MEP, l'élaboration du PAD et une modification partielle du PAL pour la mise en zone. A ce jour, nous avons pu trouver un terrain d'entente avec la famille Moret pour acquérir une partie de la parcelle, soit 41'947 m².

L'engagement de la Ville de Bulle pour mettre à disposition des zones constructibles est un processus de longue haleine. Nous avons besoin de créer des places de travail et des places pour nos entreprises.

Pour répondre aux remarques formulées au point précédent, ce n'est pas une question de manque de transparence si le nom des entreprises qui envisagent de s'installer de s'agrandir ou déplacer leur siège n'est pas communiqué. Cela fait simplement parti du secret de fonction auquel nous sommes tenus et que les entreprises nous demandent.

Ces terrains nous en avons besoin. Nous aimerions les avoir le plus rapidement possible. Cependant, la Ville de Bulle investit et risque quand même une certaine somme pour légaliser ces terrains et accueillir des entreprises.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit par l'emprunt de Fr. 8'100'000.00 au maximum pour l'achat d'une part de terrain de la parcelle RF 3325 sise à Planchy-Sud à Monsieur Gérard Moret.

Le reste des éléments est mentionné dans le message. Je reste à disposition si vous avez des questions. J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance de la volonté de la Ville de Bulle d'acquérir la parcelle RF 3325 d'environ 41'947 m² qui entourent diverses parcelles dont la Ville de Bulle est déjà propriétaire.

Cette acquisition est essentielle afin d'optimiser le développement de la zone d'activités à venir, d'autant plus importante aujourd'hui compte tenu de la vente des terrains de la Prila, afin de pouvoir offrir des opportunités d'implantation et/ou de développement à d'autres entreprises locales ou régionales à l'avenir. Les conditions financières de la promesse d'achat telles que mentionnées dans le message nous paraissent par conséquent raisonnables dans ce contexte particulier.

La Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité la demande du Conseil communal d'accorder un crédit de Fr. 8'100'000.00 au maximum pour financer :

- l'achat à Monsieur Gérard Moret d'une parcelle d'environ 41'947 m² à détacher de l'art. RF 3325 au prix minimum de Fr. 160.00/m² et maximum de Fr. 190.00/m², soit une somme totale minimale de Fr. 6'711'520.00 et maximale de Fr. 7'969'930.00.*
- les honoraires du notaire, le droit de mutation cantonal et les émoluments du Registre foncier, représentant une somme estimée à Fr. 125'000.00.*

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Augustin Morand** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PLR a pris connaissance, avec grande satisfaction, de la demande de l'Exécutif d'acquérir la parcelle RF 3325 de 41'957 m² située dans la zone industrielle, dite de « Planchy-Sud », ceci pour la somme de Fr. 8,1 mios.

Cette politique foncière active est un vrai cheval de bataille du groupe PLR, et ce depuis de nombreuses années. C'est en effet un enjeu majeur à nos yeux que de pouvoir disposer en tout temps d'une réserve de terrains qui puisse être mise à disposition aussi bien des entreprises locales qui veulent s'agrandir, que des sociétés extérieures qui souhaitent s'installer dans notre région. La croissance démographique et surtout économique de notre ville implique que l'offre de terrains industriels soit suffisante pour répondre à la forte demande actuelle d'expansion de certaines entreprises.

Cet investissement de plus de Fr. 8 mios est donc une réelle nécessité à nos yeux, sachant que les 100'000 m² de la Prila seront désormais complètement exploités par la future arrivée de Rolex.

Finalement, ce nouveau terrain de Planchy-Sud est stratégiquement placé dans le cadre du développement de la plus grande zone industrielle de notre Commune.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe PLR Bulle-La Tour vous invite à accepter l'achat de cette parcelle aux conditions évoquées au point 4.b de l'ordre du jour.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Morand pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte, par 44 oui, 0 non et 4 abstentions, l'octroi d'un crédit de Fr. 8'100'000.00 au maximum pour financer :**

- **l'achat à Monsieur Gérard Moret d'une parcelle d'environ 41'947 m² à détacher de l'art. RF 3325 au prix minimum de Fr. 160.00/m² et maximum de Fr. 190.00/m², soit une somme totale minimale de Fr. 6'711'520.00 et maximale de Fr. 7'969'930.00.**
- **les honoraires du notaire, le droit de mutation cantonal et les émoluments du Registre foncier, représentant une somme estimée à Fr. 125'000.00.**

Selon l'article 11 du règlement des finances, un référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure à Fr. 2 mios.

5. Approbation de la révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG) (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise que la révision des statuts soumise au vote a été adoptée par l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG) et que le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Elle passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet la modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère.

Cette association gère la STEP de Broc et ses statuts remontent à 2009. Un toilettage est devenu nécessaire, en premier lieu pour une mise en conformité avec MCH2 et l'introduction de la Commission financière.

Les autres modifications importantes sont les suivantes :

- *La révision donne la possibilité à d'autres communes de rejoindre l'association.*
- *Le nombre de voix à l'assemblée des délégués et leur répartition par commune ont été adaptés pour suivre le développement de chaque commune depuis 2009, et en particulier l'évolution des volumes d'eau amenée à la STEP par chaque commune.*

Je vais ainsi en rester là et me tiens volontiers à disposition en cas de questions.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et demande si Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, souhaite intervenir.

Monsieur Yves Bosson confirme que la Commission financière a approuvé les statuts et n'a pas d'autres remarques particulières.

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

[Monsieur Yvan Girard est absent lors du vote ; 47 membres sont présents]

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 47 voix, la révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère – AICG telle qu'elle lui est présentée.**

6. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé » (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Vous avez pu prendre connaissance de notre réponse.

En résumé, le Conseil communal est bien conscient de l'utilité de la promotion et de la prévention de la santé. Un certain nombre de mesures ont déjà été mises en place afin de favoriser une vie plus saine pour les petits, les grands et les plus âgés aussi.

Le processus d'obtention du label permettrait d'en faire l'inventaire et de les mettre en lumière, d'identifier les domaines à développer. Mais, en préambule, une rencontre avec la responsable cantonale doit s'organiser.

Une analyse plus fine devra préciser quels sont les impacts financiers et organisationnels de la labellisation « Commune en santé » et nous permettre d'élaborer un plan de financement afin de l'intégrer si possible dans un prochain budget.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la réponse à ce postulat.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Pythoud pour son intervention et demande si Madame Niquille Charrière ou un membre du groupe PS souhaite s'exprimer.

Intervention de **Madame Anne Niquille Charrière**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Conseil communal pour cette détermination.

Cependant, je reste un peu sur ma faim quant aux actions entreprises pour étudier l'obtention du label « Commune en santé », soit l'objet du postulat. Un premier échange avec la déléguée cantonale aurait sans doute permis de rendre la suite du processus un peu plus univoque, en précisant les avantages et contraintes de la démarche appliquée à notre commune, et, le cas échéant, pouvoir profiter de la phase pilote du projet cantonal.

Je remercie donc le Conseil communal de continuer à explorer activement cette voie en faveur du bien-être et de la santé des habitants et habitantes de notre commune.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Niquille Charrière pour sa remarque et ouvre la discussion. Constatant que personne ne souhaite prendre la parole, elle clôt la discussion.

✎ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé ».**

. / .

7. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Madame Camille Lavalette, pour le groupe Les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Dans la réponse qui vous a été transmise, vous avez pu constater que nous avons dressé un inventaire complet des différentes toilettes publiques existantes avec leur nombre, la fréquence de l'entretien, leur signalisation, leur accès ainsi que leur vétusté. De ce fait, je ne vais pas réexpliquer ces points.

À la suite de ces différents points, nous estimons que le devenir des toilettes publiques existantes sera examiné à court et moyen termes selon leur situation et intégration comme dans les MEP pour le centre-ville de Bulle.

Nous étudierons aussi dans le courant 2023 la possibilité de mettre en place un système de « toilettes accueillantes » en complément aux toilettes publiques. Ces « toilettes accueillantes » seront mises à la libre disposition du public par un restaurant ou un bar et ceci gratuitement et sans obligation de consommer. Cela nécessitera une bonne collaboration entre la Ville de Bulle et les commerçants/restaurateurs pour définir leur mise en place.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten pour son intervention et demande si les auteurs du postulat souhaitent s'exprimer.

Intervention de **Madame Elodie Surchat**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous remercions le Conseil communal pour cet état des lieux des WC publics de notre commune. Nous avons par contre été très étonné·e·s d'apprendre que les toilettes de la Place St-Denis ou du Marché par exemple étaient nettoyées chaque jour. Vu leur état, cela ne paraît pas possible ou alors, il faut nous expliquer en quoi consiste ce nettoyage, qui présente tout de même un certain coût.

De plus, pour ces 2 toilettes, le Conseil communal nous dit qu'il faut attendre le réaménagement du centre-ville, alors qu'on sait qu'il n'interviendra pas avant plusieurs années et par secteur. Ainsi, il est par exemple probable que la Place St-Denis ne sera pas réaménagée avant 10 ou 15 ans. Dès lors, nous estimons que la décision d'attendre est insuffisante et qu'une rénovation au moins partielle devrait être prévue rapidement, ce qui permettrait de maintenir un meilleur état avec un nettoyage quotidien.

Pour les toilettes du cimetière, le Conseil communal indique qu'il faut les rénover mais que des réflexions générales sont en cours sur le devenir du périmètre, sans plus de détails. Puis, il conclut en préconisant de poursuivre l'entretien et le nettoyage. Ainsi, nous remercions notre Exécutif de nous tenir informé·e·s de ses démarches et réflexions pour ce périmètre.

Enfin, concernant les toilettes sises à La Tour-de-Trême, nous relevons que, vu le réaménagement prochain du centre, il est impératif que des toilettes entièrement rénovées existent à proximité. Nous remercions le Conseil communal de revoir sa position et de prévoir une réfection complète à brève échéance de ces toilettes.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Surchat pour sa remarque. Elle ouvre la discussion et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion.

- ✍ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Camille Lavalette, pour le groupe Les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques.**

8. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Brian Hofer, PLR, demandant si une éventuelle implication du Conseil général dans l'exécution de la stratégie de développement durable, par exemple sous forme de commission, est prévue (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Kirthana Wickramasingam**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil général du 10 octobre 2022, Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandait dans quelle mesure une éventuelle implication du Conseil général dans l'exécution de la stratégie de développement durable était envisageable.

Comme indiqué en réponse au postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local, le Conseil communal s'est montré favorable à répondre à la problématique du réchauffement climatique. En ce sens, il a intégré, dans son budget de fonctionnement de l'année 2023, un montant de Fr. 50'000.00 TTC pour la mise en place d'une stratégie de développement durable pour la Ville de Bulle.

Le Conseil communal, dans sa réponse, avait d'ailleurs précisé que cette stratégie de développement durable serait intégrée et travaillée dans le cadre de la future révision générale du Plan d'aménagement local (PAL). En ce sens, la CAM, au sens de l'art. 36, al. 2 de la LATeC, appuiera le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et dès lors, par extension, dans la stratégie de développement durable.

En complément, le Conseil communal propose d'attendre les premières conclusions de la stratégie de développement durable, lesquelles devront préciser dans quelle mesure la mise en place d'une structure

organisationnelle et décisionnelle spécifique, intégrant éventuellement une représentation du pouvoir législatif s'avérerait pertinente.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Wickramasingam et demande si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Monsieur Brian Hofer en prend bonne note et remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Madame la Présidente remercie Monsieur Hofer. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion.

- ✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Brian Hofer, PLR, demandant si une éventuelle implication du Conseil général dans l'exécution de la stratégie de développement durable, par exemple sous forme de commission, est prévue.**

9. Décision de transmission du postulat de Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Elle constate que l'auteur du postulat ne souhaite pas apporter de commentaire.

La parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au vote.

[Monsieur Joshua Cangiano est absent lors du vote ; 47 membres sont présents]

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 42 oui, 5 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle.**

10. Décision de transmission du postulat déposé par Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Madame Inès Roque, au nom du groupe UDC, d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Elle demande si les auteurs du postulat souhaitent apporter un commentaire.

Pour les **groupes PLR et UDC**, **Monsieur Yvan Girard** intervient en son nom et celui de Madame Ines Roque :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Comme mentionné dans notre postulat, les questions relatives au domaine du sport sont gérées par différents services au sein de notre Commune. Actuellement, le taux d'activité dédié est de 125 % occupé par 4 employés dans deux services différents, ce qui n'est pas des plus efficaces.

Nous vous demandons donc une réflexion sur l'organisation actuelle du sport afin de répondre dans le futur aux objectifs et défis grandissants dans ce domaine.

Les conclusions de cette analyse diront s'il est nécessaire ou pas de créer un service du sport à part entière accompagné d'une éventuelle augmentation du taux du coordinateur du sport.

En cette période de budget déficitaire, vous comprendrez donc que notre intention n'est pas de vous demander un budget supplémentaire lié à des ressources humaines, mais bien de se poser la question de l'efficacité du service donné à la population.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Girard pour sa remarque et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. La parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Madame Inès Roque, au nom du groupe UDC, d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport.**

11. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

12. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente cède la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, pour les divers et conclusion du Conseil communal.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal n'a pas de divers en l'état.

J'aimerais remercier tous les intervenants de ce soir et relever la courtoisie et la bienséance qui siège dans cette enceinte. C'est à mon avis de cette manière que nous pouvons faire de la politique et avancer en respectant les idées et les visions de chacun.

La première semaine de décembre a eu lieu la fête de la St-Nicolas suivie par le Marché de Noël la deuxième semaine. En cette troisième semaine, le Conseil général siège. Je remercie les 43 personnes qui ont voté favorablement à la vente du terrain et à l'accueil de la société Rolex sur nos terres bulloises. Et enfin, la quatrième semaine, nous fêterons Noël.

Dès lors, je souhaite déjà de très belles fêtes de fin d'année à vous toutes et tous ainsi qu'à vos familles.

Passez de bonnes fêtes, reposez-vous et profitez de la neige !

Au plaisir de vous retrouver l'année prochaine !

Merci. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic.

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ses mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Ho qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Il me reste à vous souhaiter de lumineuses fêtes de fin d'année qui soient empruntes de joie et de solidarité. »

Il est 22.22 heures, **Madame la Présidente** clôt les débats et souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et remercie l'assemblée pour la qualité des débats.

La séance est levée à 22.22 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Camille Lavalette

Nicole Jacqueroūd

La Secrétaire au procès-verbal

Loan Ho

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message Plan financier 2023-2027 (pt 2)
- Budget 2023 et message (pt 3)
- Messages pour investissements (pt 3.1.1 à 3.1.14)
- Message demande de prêt Fondation Foyer gruyérien (pt 4)
- Message vente terrains Prila (pt 4.a)
- Message achat terrain Planchy-Sud (pt 4.b)
- Message approbation révision statuts AICG (pt 5)
- Messages détermination sur postulat (pts 6 et 7)
- Messages transmission postulats (pt 8 et 9)